

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 585

17 juin 2005

SOMMAIRE

A.G.I., Assistance Gestion Interne, Esch-sur-Alzette	28050	Invest-E-Net S.A., Luxembourg	28069
Adler Mode S.A., Foetz-Mondercange	28057	Invest-E-Net S.A., Luxembourg	28069
Ambo S.A., Luxembourg	28061	Invest-E-Net S.A., Luxembourg	28069
Amicale des Français à Luxembourg, A.s.b.l., Luxembourg	28073	Isis Conseil S.A., Luxembourg	28044
Anglo Irish Bank World Derivatives, Sicav, Luxembourg	28053	Johann Berger Transporte, Luxembourg, GmbH, Weiswampach	28059
Aqua-Rend Conseil S.A., Luxembourg	28045	Letzebuerger Wunnhaus S.A., Steinsel	28079
Assarel, S.à r.l., Luxembourg	28063	Milestone Finance Holding Company S.A., Luxembourg	28070
Astilla S.A., Luxembourg	28060	Milestone Finance Holding Company S.A., Luxembourg	28072
Astilla S.A., Luxembourg	28060	Mosella Consult, G.m.b.H., Luxembourg	28049
Astilla S.A., Luxembourg	28060	Network Appliance Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	28038
Astilla S.A., Luxembourg	28060	Nori S.A., Strassen	28064
Aveiro, S.à r.l., Luxembourg	28046	Nori S.A., Strassen	28066
Beta International Management S.A., Luxembourg	28043	Outdoorfashion, S.à r.l., Mersch	28036
BGA Wood S.A., Luxembourg	28046	Planet Jardin, S.à r.l., Diekirch	28061
Big Star Esch, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	28035	Proud to Serve Holding S.A., Luxembourg	28058
Bootes S.A., Luxembourg	28075	Quadrante S.A., Luxembourg	28034
Carglass, S.à r.l., Bertrange	28038	Robusto S.A., Luxembourg	28063
Compagnie Privée Commerciale Internationale S.A., Luxembourg	28034	Robusto S.A., Luxembourg	28064
CWE Property Holdings S.A., Luxembourg	28061	Sairdefi S.A., Luxembourg	28075
Demeter Conseil S.A., Luxembourg	28037	Salamis S.A., Luxembourg	28038
Dimensions 3 Soparfi S.A., Beidweiler	28077	Salavat International S.A., Munsbach	28068
East Europe Real Estate S.A., Luxembourg	28060	Small Cap Conseil S.A., Luxembourg	28045
Eberno S.A.H., Luxembourg	28073	SSF International, S.à r.l., Luxembourg	28043
Ekklesia S.A., Mertert	28056	Stratus Technologies Group S.A., Luxembourg ..	28080
Elux S.A., Leudelange	28066	System and Management Investment S.A., Luxembourg	28066
Entec Europe S.A., Luxembourg	28034	Technisch Bureel Panigo S.A., Strassen	28046
Fernseh Holding III, S.à r.l., Luxembourg	28039	Tenor S.A., Luxembourg	28034
Fernseh Holding III, S.à r.l., Luxembourg	28043	Ton Investments Holding S.A., Luxembourg	28066
FHG, S.à r.l., Luxembourg	28076	TRX Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	28063
Finalfe S.A., Luxembourg	28058	Transcom Participations S.A., Luxembourg	28067
Foetz S.A., Luxembourg	28049	Transcom Participations S.A., Luxembourg	28068
Fur Investments Holding S.A., Luxembourg	28068	TST CBX II, S.à r.l., Luxembourg	28035
Gecis Global (Lux), S.à r.l., Luxembourg	28076	TST La Défense, S.à r.l., Luxembourg	28038
Greenbelt S.A., Luxembourg	28072	TST Las Rozas, S.à r.l., Luxembourg	28035
H.I.F. S.A., Luxembourg	28059	V.D.L. Développement S.A., Luxembourg	28047
Holy Star, S.à r.l., Mamer	28058	V.D.L. Développement S.A., Luxembourg	28049
ICC International Cookies and Confectionery S.A., Luxembourg	28044	Varius Conseil S.A., Luxembourg	28044
Immobilière 1911, S.à r.l., Mondercange	28045	Walram Investments, S.à r.l., Luxembourg	28052
International Metals S.A., Strassen	28046	Water-Sprite Holding S.A., Luxembourg	28076
		Westfin Int. S.A., Luxembourg	28049

QUADRANTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 82.001.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 février 2005

L'Assemblée décide de révoquer M. Gregorio Napoleone, administrateur, avec effet immédiat.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2005, réf. LSO-BB03276. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015011.3/850/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2005.

ENTEC EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 91.789.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2005, réf. LSO-BB04666, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ENTEC EUROPE S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(017251.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

COMPAGNIE PRIVEE COMMERCIALE INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 44.374.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2005, réf. LSO-BB04664, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2005.

COMPAGNIE PRIVEE COMMERCIALE INTERNATIONALE S.A.

Signature / Signature

Administrateur A / Administrateur B

(017252.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

TENOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 59.581.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue en date du 30 décembre 2004 que:

- M^e Tom Felgen, 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg (né le 14 décembre, 1971 à Luxembourg) fut élu comme nouvel Administrateur de la société en remplacement de M. Frank Provost, 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg (né le 11 novembre 1972 à Paris, France), administrateur démissionnaire, de sorte que son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009,

- le changement d'adresse de Monsieur Lennart Stenke (né le 22 septembre 1951 à Sundbyberg, Suède), administrateur et administrateur-délégué de la société au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg fut noté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2005, réf. LSO-BB04590. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(017304.3/263/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

TST LAS ROZAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 81.751.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 février 2005, réf. LSO-BB05372, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(017253.3/805/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

TST CBX II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 81.750.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 février 2005, réf. LSO-BB05371, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(017254.3/805/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

BIG STAR ESCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 70, rue de l'Alzette.
R. C. Luxembourg B 21.370.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le vingt janvier.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Nicole Jung, gérante, née à Mamer, le 21 novembre 1942, demeurant au 4, rue de la Redoute, L-2416 Howald.

Laquelle comparante, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée BIG STAR ESCH, S.à r.l., ayant son siège social au 70, rue de l'Alzette à L-4010 Esch-sur-Alzette, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 21.370, a été constituée suivant acte reçu en date du 22 février 1984, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations page 3926/1984.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée BIG STAR ESCH, S.à r.l., prédésignée, s'élève actuellement à quatre-vingt-dix-neuf mille Euros (99.000,- EUR) représenté par 990 (neuf cent quatre-vingt-dix) parts sociales de cent Euros (100,- EUR) valeur.

III.- Qu'elle déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société BIG STAR ESCH, S.à r.l.

IV.- Qu'elle est devenue propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associée unique, elle déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société, avec effet rétroactif au 31 décembre 2004.

V.- Qu'elle déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'elle prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée au gérant de la société dissoute pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'adresse de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire, les jour, mois et an qu'en tête des présentes. Et après lecture, la comparante a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: N. Jung, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 février 2005, vol. 904, fol. 57, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 21 février 2005.

G. d'Huart.

(017456.3/207/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

OUTDOORFASHION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7520 Mersch, 35, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 106.188.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Alex Kapp, commerçant, demeurant à Christnach,
- 2) Madame Yvette Hary, sans état particulier, demeurant à Christnach.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux, comme suit:

Art. 1^{er}. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de OUTDOORFASHION, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Mersch.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision de la gérance en tout autre endroit de la commune. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet le commerce de vêtements et d'articles de sport, ainsi que toutes activités se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

La société a encore pour objet tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale et financière, se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité ou à tous objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Elle pourra s'intéresser par voie de souscription, apport, prise de participation ou autre manière, dans toute société ou entreprise ayant une activité analogue, connexe ou complémentaire à la sienne et en général, effectuer toutes opérations de nature à favoriser la réalisation de son objet social.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle pourra être dissoute par décision de l'associé ou des associés.

Art. 5. Le capital social est fixé à vingt-cinq mille (EUR 25.000,-) euros, représenté par cent (100) parts sociales, d'une valeur nominale de deux cent cinquante (EUR 250,-) euros, entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de vingt-cinq mille (EUR 25.000,-) euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Alex Kapp, cinquante parts sociales	50
2. Madame Yvette Hary, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Art. 6. Lorsque la société comprend plusieurs associés, les parts sont librement cessibles entre eux. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les cessions de parts ne sont opposables à la société et aux tiers que si elles ont été faites dans les formes prévues par l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que cette loi a été modifiée.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par les associés avec ou sans limitation de leur mandat. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé ou des associés.

Art. 10. L'associé ou les associés fixent les pouvoirs du ou des gérants lors de leur nomination.

Dans tous les cas, les décisions à prendre par les associés ne seront valablement prises qu'à la majorité des trois quarts.

Art. 11. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année à l'exception du premier exercice social qui débutera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille cinq.

Art. 13. A la fin de chaque exercice un bilan, un inventaire et un compte de profits et pertes seront établis. Le bénéfice net après déduction des frais d'exploitation, des traitements ainsi que des montants jugés nécessaires à titre d'amortissement et de réserves sera réparti comme suit:

- a) cinq pour cent (5%) au moins pour la constitution de la réserve légale, dans la mesure des prescriptions légales;
b) le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Les pertes, s'il en existe, seront supportées par les associés proportionnellement au nombre de leurs parts, sans que toutefois aucun des associés ne puisse être tenu ou responsable au-delà du montant de ses parts.

Art. 14. En cas de dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les émoluments.

Le ou les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur.

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert le cas échéant l'autorisation préalable des autorités compétentes.

Frais

Les frais de toute nature incombant à la société en raison de sa constitution sont estimés à mille cent (EUR 1.100,) euros.

Déclaration

Pour la perception des droits d'enregistrement, les parties déclarent qu'il s'agit d'une société familiale (mari et femme).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant, les associés représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués.

Les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité des voix:

- Est nommée gérante technique pour une durée indéterminée, Madame Yvette Hary,
- Est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée, Monsieur Alex Kapp.
- La société sera valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de la gérante technique et du gérant administratif.
- L'adresse du siège de la société est fixée à L-7520 Mersch, 35, rue Grande-Duchesse Charlotte.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Kapp, Y. Hary, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 26 janvier 2005, vol. 430, fol. 38, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 23 février 2005.

U. Tholl.

(017752.3/232/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

DEMETER CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 22.422.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 20 janvier 2005

L'Assemblée Générale prend acte que les mandats des Administrateurs sont échus et décide à l'unanimité des voix de leur donner décharge ainsi qu'au Réviseur d'Entreprises.

L'Assemblée Générale décide également à l'unanimité des voix de renouveler le mandat du Réviseur d'Entreprises ainsi que le mandat d'Administrateur de Messieurs de Bruyne, Masse et Wagenaar pour une durée d'une année.

Les mandats précités viendront donc à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clôturés le 30 septembre 2005.

La composition actuelle du Conseil d'Administration est donc la suivante:

- Monsieur Geert de Bruyne, Président,
- Monsieur Olivier Masse, Administrateur,
- Monsieur Patrick Wagenaar, Administrateur.

Pour extrait conforme

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

R. Singleton / M. Besch

Fondé de Pouvoir / Sous-Directeur

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2005, réf. LSO-BB04932. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017293.3/034/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

TST LA DEFENSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 88.517.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 février 2005, réf. LSO-BB08368, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(017255.3/805/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

CARGLASS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 611.150,-.

Siège social: L-8080 Bertrange, 4, rue Pletzer.
R. C. Luxembourg B 68.931.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 22 février 2005, réf. LSO-BB04807, LSO-BB04804, et LSO-BB04798, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 21 février 2005.

ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES, S.à r.l.

Signature

(017256.3/556/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

NETWORK APPLIANCE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 100.795.

Suite à la résolution des membres du conseil de gérance prise le 27 décembre 2004, il résulte que:

* Le conseil de gérance a décidé de déléguer le pouvoir de co-signature obligatoire à Monsieur Jan Vleminckx qui devient délégué à la gestion journalière. Par conséquence, pour tout acte commercial, la société sera engagée par la signature conjointe de Monsieur Jan Vleminckx et de deux gérants.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 24 janvier 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2005, réf. LSO-BB04307. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017265.3/1026/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

SALAMIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 35.962.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 31 janvier 2005, les mandats des administrateurs:

- Monsieur Gérard Birchen, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,
 - Monsieur Robert Hovenier, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,
 - UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,
- ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A., 6-12, rue du Fort Wallis, L-2714 Luxembourg, a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2005.

SALAMIS S.A.

G. Birchen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2005, réf. LSO-BB04663. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017486.3/029/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

FERNSEH HOLDING III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R. C. Luxembourg B 105.627.

In the year two thousand and five, on the fifteenth of February.

Before Us, Maître André Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

FERNSEH HOLDING, S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 90.554,

here represented by Mrs. Ute Bräuer, residing in Luxembourg
by virtue of a proxy given in Luxembourg on 15 February 2005.

Such appearing party is the sole partner of FERNSEH HOLDING III, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 105.627 incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on the 29 December 2004, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter the «Company»).

The appearing party representing the entire share capital took the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to increase the share capital from its current value of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each up to one million three hundred eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 1,387,500.-) through the issue of fifty-five thousand (55,000) shares, having a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

All of the fifty-five thousand (55,000) shares have been subscribed by FERNSEH HOLDING, S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 90.554 (hereafter FERNSEH HOLDING) here represented by Mrs. Ute Bräuer, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given in Luxembourg on 15 February 2005.

All of the fifty-five thousand (55,000) shares have been subscribed by FERNSEH HOLDING at a total price of twenty-eight million two hundred forty-four thousand six hundred four Euro (EUR 28,244,604.-) out of which one million three hundred seventy-five thousand Euro (EUR 1,375,000.-) have been allocated to the share capital, twenty-six million five hundred sixty-nine thousand three hundred seventy-three Euro (EUR 26,569,373.-) have been allocated to the share premium and three hundred thousand two hundred thirty-one Euro (EUR 300,231.-) have been allocated to the agio.

The subscribed shares have been fully paid up through a contribution in kind consisting of all the assets and liabilities of FERNSEH HOLDING, as defined in Article 4-1 of the law of 29 December 1971, as modified by the law of 3 December 1986, which provides for capital duty exemption.

The following assets and liabilities of FERNSEH HOLDING are in particular transferred through the present deed:

1) On the assets side:

The legal and beneficial ownership of seventy million (70,000,000) shares of PREMIERE AG, together with all rights and claims pertaining to such shares. PREMIERE AG is a company incorporated and existing under the laws of Germany, having its business address at Medienallee 4, 85774 Unterföhring, Germany, registered with the Trade Register at the Local Court of München under the number HRB 154549.

The assets on the bank account with BGL (BANQUE GENERALE DE LUXEMBOURG) LU23 0030 6492 7992 0000 amounting to EUR 59,972.-.

2) On the liabilities side:

The liabilities pursuant to the Mezzanine-Kreditvertrag dated 17 February 2003, as amended on 22 December 2004, between FERNSEH HOLDING, BAYERISCHE LANDESBANK, BAYERISCHE HYPO- UND VEREINSBANK AG and BANK FÜR ARBEIT UND WIRTSCHAFT AG.

The liabilities pursuant to the following shareholder loan agreements between FERNSEH HOLDING and its shareholders:

- Loan Agreement No. 1 dated 20 February 2003 between FERNSEH HOLDING and FINANZ FERNSEH HOLDING, S.à r.l. relating to a loan of EUR 57,996,575.-.

- Loan Agreement No. 2 dated 20 February 2003 between FERNSEH HOLDING and FINANZ FERNSEH HOLDING, S.à r.l. relating to a loan of originally EUR 899,912.-. Following assignment of a part of the loan of EUR 143,233.- to Dr. Georg Kofler pursuant to purchase and assignment agreement dated 1 July 2003 (Allg. Prot. 2003 No. 88 of notary Dr. Patrick Wamister in Basle) and clarification agreement to the purchase agreement 1 July 2003 dated 22 August 2003 (Allg. Prot. 2003 No. 99 of notary Dr. Patrick Wamister in Basle), FINANZ FERNSEH HOLDING, S.à r.l. remains as lender of EUR 756,679.-.

- Loan Agreement No. 3 dated 1 July 2003 between FERNSEH HOLDING and FINANZ FERNSEH HOLDING, S.à r.l. relating to a loan of originally EUR 35,699,575.-. Following assignment of a part of the loan of EUR 14,912,925.-, to Dr. Georg Kofler pursuant to purchase and assignment agreement dated 1 July 2003 (Allg. Prot. 2003 No. 88 of notary Dr. Patrick Wamister in Basle) and clarification agreement to the purchase agreement 1 July 2003 dated 22 August 2003 (Allg. Prot. 2003 No. 99 of notary Dr. Patrick Wamister in Basle), FINANZ FERNSEH HOLDING, S.à r.l. remains as lender of EUR 20,786,650.-.

- Partial loan of EUR 14,912,925.- of the Loan Agreement No. 3 dated 1 July 2003, originally between FERNSEH HOLDING and FINANZ FERNSEH HOLDING, S.à r.l. relating to a loan of EUR 35,699,575.-. Pursuant to purchase and

assignment agreement dated 1 July 2003 (Allg. Prot. 2003 No. 88 of notary Dr. Patrick Wamister in Basle) and clarification agreement to the purchase agreement 1 July 2003 dated 22 August 2003 (Allg. Prot. 2003 No. 99 of notary Dr. Patrick Wamister in Basle), a part of the loan of EUR 14,912,925.- was assigned by FINANZ FERNSEH HOLDING, S.à r.l. to Dr. Georg Kofler.

- Loan Agreement No. 1 dated 20 February 2003 between FERNSEH HOLDING and VIDEO REMOTA, S.à r.l. relating to a loan of EUR 8,903,850.-.
- Loan Agreement No. 2 dated 20 February 2003 between FERNSEH HOLDING and VIDEO REMOTA, S.à r.l. relating to a loan of EUR 138,158.-.
- Loan Agreement No. 3 dated 1 July 2003 between FERNSEH HOLDING and VIDEO REMOTA, S.à r.l. relating to a loan of EUR 5,480,775.-.
- Loan Agreement No. 1 dated 20 February 2003 between FERNSEH HOLDING and HVB INDUSTRIEBETEILIGUNGSGESELLSCHAFT, S.à r.l. relating to a loan of EUR 2,706,800.-.
- Loan Agreement No. 2 dated 20 February 2003 between FERNSEH HOLDING and HVB INDUSTRIEBETEILIGUNGSGESELLSCHAFT, S.à r.l. relating to a loan of EUR 42,000.-.
- Loan Agreement No. 3 dated 1 July 2003 between FERNSEH HOLDING and HVB INDUSTRIEBETEILIGUNGSGESELLSCHAFT, S.à r.l. relating to a loan of EUR 1,666,125.-.
- Loan Agreement No. 1 dated 20 February 2003 between FERNSEH HOLDING and HVB CAPITAL PARTNERS, S.à r.l. relating to a loan of EUR 6,197,100.-.
- Loan Agreement No. 2 dated 20 February 2003 between FERNSEH HOLDING and HVB CAPITAL PARTNERS, S.à r.l. relating to a loan of EUR 96,158.-.
- Loan Agreement No. 3 dated 1 July 2003 between FERNSEH HOLDING and HVB CAPITAL PARTNERS, S.à r.l. relating to a loan of EUR 3,814,600.-.
- Loan Agreement No. 1 dated 20 February 2003 between FERNSEH HOLDING and AUSTFINANZVERWALTUNG S.A. relating to a loan of EUR 3,116,375.-.
- Loan Agreement No. 2 dated 20 February 2003 between FERNSEH HOLDING and AUSTFINANZVERWALTUNG S.A. relating to a loan of EUR 48,355.-.
- Loan Agreement No. 3 dated 1 July 2003 between FERNSEH HOLDING and AUSTFINANZVERWALTUNG S.A. relating to a loan of EUR 1,918,250.-.

Provisions for tax liabilities in the amount of forty-four thousand nine hundred EUR (EUR 44,900.-).

The Mezzanine-Kreditvertrag and the shareholder loan agreements referenced above are transferred in their entirety, including all rights, claims, obligations and liabilities arising therefrom, by virtue of the present deed. The counterparties of each of the Mezzanine-Kreditvertrag and the shareholder loan agreements referenced above have given their consent to the transfer of rights, claims, obligations and liabilities effected by virtue of the present deed.

Furthermore, the agreements listed in the attachment to the present deed (annex 1) are transferred in their entirety, including all assets, claims, obligations and liabilities arising therefrom, by virtue of the present deed. The counterparties of each of these agreements have given their consent to the transfer of assets, claims, obligations and liabilities effected by virtue of the present deed.

The proof of the existence and of the value of twenty-eight million two hundred forty-four thousand six hundred four Euro (EUR 28,244,604.-) of all the assets and liabilities of FERNSEH HOLDING has been produced according to the book value of the assets and liabilities of FERNSEH HOLDING. Even though commencement of public Trading (IPO) of the PREMIERE AG shares at the Frankfurt Stock exchange of PREMIERE AG is contemplated at the time of the above contribution of all assets and liabilities by FERNSEH HOLDING into the Company, but given the uncertainties whether such IPO will finally occur, the fair market value of PREMIERE AG is not yet known and determinable, as a consequence the only reliable value of this transaction is the book value of the participation in PREMIERE AG that has been maintained as the contribution value. The accuracy of such amount of the book value has been proved to the undersigned notary through a balance sheet and profit and loss account as of 14 February 2005.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital, article 5 paragraph one of the Articles of Incorporation is amended and now reads as follows:

«**Art. 5. paragraph 1.** The share capital is set at one million three hundred eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 1,387,500.-) represented by fifty-five thousand five hundred (55,500) shares, having a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.»

Capital duty exemption request

Considering that the present deed documents an increase of the subscribed share capital of a Luxembourg company by a contribution in kind consisting of all the assets and liabilities of a company having its registered office in an European Union Member State, the Company requests under Article 4-1 of the law of 29 December 1971, as modified by the law of 3 December 1986, exemption from the capital duty.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with Us, the notary, the present deed.

Deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes:

Im Jahre zweitausendfünf, den fünfzehnten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar, André Schwachtgen, mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

FERNSEH HOLDING, S.à r.l., eine nach Luxemburger Recht gegründete Gesellschaft mit Sitz in 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 90.554,

hier vertreten durch Frau Ute Bräuer, mit Wohnsitz in Luxemburg, aufgrund einer in Luxemburg am 15. Februar 2005 ausgestellten Vollmacht.

Die Erschienene, ist Alleingesellschafterin der FERNSEH HOLDING III, S.à r.l., einer nach Luxemburger Recht gegründeten Gesellschaft mit Sitz in 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 105.627 gegründet aufgrund einer Urkunde des unterzeichnenden Notars am 29. Dezember 2004, bisher nicht im Mémorial C, Bereich Gesellschaften und Vereinigungen veröffentlicht (im nachfolgenden die «Gesellschaft»).

Die Erschienene vertritt das gesamte Gesellschaftskapital und trifft die folgenden Beschlüsse:

Erster Beschluß

Die Alleingesellschafterin beschließt das Gesellschaftskapital von derzeit zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (25,- EUR) auf eine Million dreihundertsiebenundachtzigtausendfünfhundert Euro (1.387.500,- EUR) durch Ausgabe von fünfundfünfzigtausend (55.000) Anteilen zu je fünfundzwanzig Euro (25,- EUR) zu erhöhen.

Alle fünfundfünfzigtausend (55.000) Anteile wurden vollständig von der FERNSEH HOLDING, S.à r.l. gezeichnet, einer nach Luxemburger Recht gegründeten Gesellschaft mit Sitz in 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 90.554 (im nachfolgenden FERNSEH HOLDING), hier vertreten durch Frau Ute Bräuer, mit Wohnsitz in Luxemburg aufgrund einer in Luxemburg am 15. Februar 2005 ausgestellten Vollmacht.

Alle fünfundfünfzigtausend (55.000) Anteile wurden von FERNSEH HOLDING vollständig zu einem Gesamtpreis von achtundzwanzig Millionen zweihundertvierundvierzigtausendsechshundertvier Euro (28.244.604,- EUR) gezeichnet, von dem eine Million dreihundertfünfsiebzigttausend Euro (1.375.000,- EUR) dem Gesellschaftskapital, sechsundzwanzig Millionen fünfhundertneunundsechzigtausenddreihundertdreißig Euro (26.569.373,- EUR) einer Ausgabeprämie und dreihunderttausendzweihunderteinunddreißig Euro (300.231,- EUR) einem Agio zuzurechnen sind.

Die gezeichneten Anteile wurden vollständig durch Sacheinlage, bestehend aus der Gesamtheit aller Vermögensgegenstände und Verbindlichkeiten der FERNSEH HOLDING erbracht, wie dies in Artikel 4-1 des Gesetzes über die Befreiung von der Kapitalverkehrssteuer, vom 29. Dezember 1971, in der am 3. Dezember 1986 geänderten Fassung bestimmt ist.

Insbesondere sind die nachfolgenden Vermögensgegenstände und Verbindlichkeiten der FERNSEH HOLDING durch die notarielle Urkunde übertragen:

1) Als Vermögensgegenstände:

Das rechtliche und tatsächliche Eigentum von siebzigmillionen (70.000.000) Aktien an der PREMIERE AG zusammen mit allen Rechten, Ansprüchen und Pflichten, die mit diesen Aktien verbunden sind. PREMIERE AG ist eine nach deutschem Recht gegründete und bestehende Gesellschaft, mit Sitz in Medienallee 4, 85774 Unterföhring, Deutschland, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts München unter der Registernummer HRB 154549.

Das Guthaben auf dem Bankkonto bei der BGL (BANQUE GENERALE DE LUXEMBOURG) LU23 0030 6492 7992 0000 mit einem Betrag in Höhe von 59.972,- EUR.

2) Als Verbindlichkeiten:

Die Verbindlichkeiten aus dem Mezzanine-Kreditvertrag vom 17. Februar 2003 in der Fassung vom 22. Dezember 2004 zwischen der FERNSEH HOLDING, S.à r.l., der BAYERISCHE LANDESBANK, der BAYERISCHE HYPO- UND VEREINSBANK AG und DER BANK FÜR ARBEIT UND WIRTSCHAFT AG.

Die Verbindlichkeiten aus den folgenden Gesellschafterdarlehen zwischen der FERNSEH HOLDING und ihren Gesellschaftern:

- Loan Agreement No. 1 vom 20. Februar 2003 zwischen der FERNSEH HOLDING, S.à r.l. und der FINANZ FERNSEH HOLDING, S.à r.l. betreffend ein Darlehen in Höhe von EUR 57.996.575,-.

- Loan Agreement No. 2 vom 20. Februar 2003 zwischen der FERNSEH HOLDING, S.à r.l. und der FINANZ FERNSEH HOLDING, S.à r.l. betreffend ein Darlehen in Höhe von ursprünglich Euro 899.912,-. Nach Abtretung eines Teilbetrags des Darlehens von EUR 143.233,- an Herrn Dr. Georg Kofler gemäß Kauf- und Abtretungsvertrag vom 1. Juli 2003 (Allg. Prot. 2003 Nr. 88 des Notars Dr. Patrick Wamister in Basel) sowie Klarstellungsvereinbarung zum Kaufvertrag vom 1. Juli 2003 vom 22. August 2003 (Allg. Prot. 2003 Nr. 99 des Notars Dr. Patrick Wamister in Basel) verbleiben bei der FINANZ FERNSEH HOLDING, S.à r.l. als Darlehensgeberin EUR 756.679,-.

- Loan Agreement No. 3 vom 1. Juli 2003 zwischen der FERNSEH HOLDING, S.à r.l. und der FINANZ FERNSEH HOLDING, S.à r.l. betreffend ein Darlehen in Höhe von ursprünglich EUR 35.699.575,-. Nach Abtretung eines Teilbetrags des Darlehens von EUR 14.912.925,- an Herrn Dr. Georg Kofler gemäß Kauf- und Abtretungsvertrag vom 1. Juli 2003 (Allg. Prot. 2003 Nr. 88 des Notars Dr. Patrick Wamister in Basel) sowie Klarstellungsvereinbarung zum Kaufvertrag vom 1. Juli 2003 vom 22. August 2003 (Allg. Prot. 2003 Nr. 99 des Notars Dr. Patrick Wamister in Basel) verbleiben bei der FINANZ FERNSEH HOLDING, S.à r.l. als Darlehensgeberin EUR 20.786.650,-.

- Teilbetrag in Höhe von EUR 14.912.925,- des Loan Agreements No. 3 vom 1. Juli 2003, ursprünglich zwischen der FERNSEH HOLDING, S.à r.l. und der FINANZ FERNSEH HOLDING, S.à r.l. betreffend ein Darlehen in Höhe von EUR

35.699.575,-. Gemäß Kauf- und Abtretungsvertrag vom 1. Juli 2003 (Allg. Prot. 2003 Nr. 88 des Notars Dr. Patrick Wamister in Basel) sowie Klarstellungsvereinbarung zum Kaufvertrag vom 1. Juli 2003 vom 22. August 2003 (Allg. Prot. 2003 Nr. 99 des Notars Dr. Patrick Wamister in Basel) wurde ein Teilbetrag des Darlehens in Höhe von EUR 14.912.925,- von der FINANZ FERNSEH HOLDING, S.à r.l. an Herrn Dr. Georg Kofler abgetreten.

- Loan Agreement No. 1 vom 20. Februar 2003 zwischen der FERNSEH HOLDING, S.à r.l. und der VIDEO REMOTA, S.à r.l. betreffend ein Darlehen in Höhe von EUR 8.903.850,-.

- Loan Agreement No. 2 vom 20. Februar 2003 zwischen der FERNSEH HOLDING, S.à r.l. und der VIDEO REMOTA, S.à r.l. betreffend ein Darlehen in Höhe von EUR 138.158,-.

- Loan Agreement No. 3 vom 1. Juli 2003 zwischen der FERNSEH HOLDING, S.à r.l. und der VIDEO REMOTA, S.à r.l. betreffend ein Darlehen in Höhe von EUR 5.480.775,-.

- Loan Agreement No. 1 vom 20. Februar 2003 zwischen der FERNSEH HOLDING, S.à r.l. und der HVB INDUSTRIE-BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT, S.à r.l. betreffend ein Darlehen in Höhe von EUR 2.706.800,-.

- Loan Agreement No. 2 vom 20. Februar 2003 zwischen der FERNSEH HOLDING, S.à r.l. und der HVB INDUSTRIE-BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT, S.à r.l. betreffend ein Darlehen in Höhe von EUR 42.000,-.

- Loan Agreement No. 3 vom 1. Juli 2003 zwischen der FERNSEH HOLDING, S.à r.l. und der HVB INDUSTRIE-BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT, S.à r.l. betreffend ein Darlehen in Höhe von EUR 1.666.125,-.

- Loan Agreement No. 1 vom 20. Februar 2003 zwischen der FERNSEH HOLDING, S.à r.l. und der HVB CAPITAL PARTNERS, S.à r.l. betreffend ein Darlehen in Höhe von EUR 6.197.100,-.

- Loan Agreement No. 2 vom 20. Februar 2003 zwischen der FERNSEH HOLDING, S.à r.l. und der HVB CAPITAL PARTNERS, S.à r.l. betreffend ein Darlehen in Höhe von EUR 96.158,-.

- Loan Agreement No. 3 vom 1. Juli 2003 zwischen der FERNSEH HOLDING, S.à r.l. und der HVB CAPITAL PARTNERS, S.à r.l. betreffend ein Darlehen in Höhe von EUR 3.814.600,-.

- Loan Agreement No. 1 vom 20. Februar 2003 zwischen der FERNSEH HOLDING, S.à r.l. und der AUSTFINANZ-VERWALTUNG S.A. betreffend ein Darlehen in Höhe von EUR 3.116.375,-.

- Loan Agreement No. 2 vom 20. Februar 2003 zwischen der FERNSEH HOLDING, S.à r.l. und der AUSTFINANZ-VERWALTUNG S.A. betreffend ein Darlehen in Höhe von EUR 48.355,-.

- Loan Agreement No. 3 vom 1. Juli 2003 zwischen der FERNSEH HOLDING, S.à r.l. und der AUSTFINANZ-VERWALTUNG S.A. betreffend ein Darlehen in Höhe von EUR 1.918.250,-.

Rückstellungen für Steuerverbindlichkeiten in Höhe von vierundvierzigtausendneuhundert Euro (EUR 44.900,-)

Der Mezzanine Kreditvertrag und die vorgenannten Gesellschafterdarlehensverträge werden in ihrer Gesamtheit, also mit allen resultierenden Rechten, Ansprüchen und Pflichten, durch die vorliegende notarielle Urkunde übertragen. Die übrigen Vertragsparteien des Mezzanine Kreditvertrages und der vorgenannten Gesellschafterdarlehensverträge haben ausdrücklich der Übertragung aller Rechte, Ansprüche und Pflichten durch die vorliegende notarielle Urkunde zugestimmt.

Darüber hinaus werden die im Anhang (Annex 1) zu dieser Urkunde im einzelnen aufgeführten Dokumente in ihrer Gesamtheit, also mit allen resultierenden Rechten, Ansprüchen und Pflichten, durch die vorliegende notarielle Urkunde übertragen. Die übrigen Vertragsparteien dieser Vereinbarungen haben ausdrücklich der Übertragung aller Rechte, Ansprüche und Pflichten durch die vorliegende notarielle Urkunde zugestimmt.

Der Nachweis über das Vorhandensein und den Wert von achtundzwanzig Millionen zweihundertvierundvierzigtausendsechshundertvier Euro (EUR 28.244.604,-) aller Vermögenswerte und Verpflichtungen von FERNSEH HOLDING wurde entsprechend dem Buchwert aller Aktiva und Passiva der FERNSEH HOLDING ermittelt. Obwohl die Aufnahme des Börsenhandels (IPO) der Aktien der PREMIERE AG an der Frankfurter Börse zum Zeitpunkt der vorstehenden Sacheinlage aller Vermögensgegenstände und Verbindlichkeiten durch die FERNSEH HOLDING in die Gesellschaft beabsichtigt ist, wurde, aufgrund der Unsicherheiten über die tatsächliche Durchführung des IPO sowie die Tatsache, dass der tatsächliche Marktwert der PREMIERE AG bisher nicht bekannt und bestimmbar ist und der Buchwert der Beteiligung an der PREMIERE AG, als einzig zuverlässiger Wert dieser Transaktion gelten kann, der Buchwert als Einlagenwert beibehalten. Die Richtigkeit dieses Buchwertbetrages wurde dem unterzeichnenden Notar im Wege der Bilanz und Gewinn und Verlustrechnung mit Datum zum 14. Februar 2005 nachgewiesen.

Zweiter Beschluß

Dementsprechend wird Artikel 5 erster Absatz der Gesellschaftssatzung den nachfolgenden Wortlaut haben:

«**Art. 5.1. Absatz.** Das Gesellschaftskapital beträgt eine Million dreihundertsiebenundachtzigtausendfünfhundert Euro (EUR 1.387.500,-) eingeteilt in fünfundfünfzigtausendfünfhundert (55.500) Anteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-).»

Beantragung der Befreiung von der Kapitalverkehrssteuer

In Anbetracht, dass die vorstehende Urkunde eine Sachkapitalerhöhung des gezeichneten Kapitals einer Luxemburgischen Gesellschaft durch Einbringung aller Vermögenswerte und Verbindlichkeiten einer Gesellschaft mit Sitz in einem Mitgliedsstaat der Europäischen Union, darstellt, beantragt die Gesellschaft nach Artikel 4-1 des Gesetzes vom 29. Dezember 1971, in der am 3. Dezember 1986 geänderten Fassung die Befreiung von der Kapitalverkehrssteuer.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, daß auf Ersuchen der vorgenannten Parteien, diese Urkunde in englischer Sprache verfaßt ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Und nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienene, hat die Erschienene gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: U. Bräuer, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2005, vol. 23CS, fol. 80, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2005.

A. Schwachtgen.

(017756.3/230/264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

FERNSEH HOLDING III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R. C. Luxembourg B 105.627.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

Notaire

(017759.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

SSF INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 88.900.

EXTRAIT

En date du 13 janvier 2005, les associés ont pris les résolutions suivantes:

La démission de Mme Stéphanie Colson en tant que gérant est acceptée avec effet au 5 janvier 2005 et décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat.

M. Bart Zech, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, a été nommé nouveau gérant B avec effet au 5 janvier 2005.

Luxembourg, le 21 février 2005.

R. Pels.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2005, réf. LSO-BB05302. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(017294.3/724/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

BETA INTERNATIONAL MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 46.565.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 15 février 2005, Monsieur Marcos Villoslada demeurant à C/Escorial n° 160 5° 3ª, E-08024 Barcelone, Espagne, a été nommé aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Constantino Millán, administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs:

- Monsieur José Luis Gandia, 12, Plaza Alfonso el Magnanimo, E-46003 Valencia, Espagne,

- Monsieur José Bonafonte, 33, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, Luxembourg,

ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Enfin, cette Assemblée a nommé aux fonctions de commissaire aux comptes PricewaterhouseCoopers, Madrid 43, Paseo de la Castellana, E-28046 Madrid, Espagne, en remplacement de DELOITTE S.A. (anc. DELOITTE & TOUCHE (LUXEMBOURG) S.A.).

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2005.

Pour extrait sincère et conforme

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

Ch. Agata / J.-P. Aversa

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2005, réf. LSO-BB03725. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(017489.3/029/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

ISIS CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 24.823.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 20 janvier 2005

L'Assemblée Générale prend acte que les mandats des Administrateurs sont échus et décide à l'unanimité des voix de leur donner décharge ainsi qu'au Réviseur d'Entreprises.

L'Assemblée Générale décide également à l'unanimité des voix de renouveler le mandat du Réviseur d'Entreprises ainsi que le mandat d'Administrateur de Messieurs de Bruyne, Léonard et Wagenaar pour une durée d'une année.

Les mandats précités viendront donc à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clôturés le 30 septembre 2005.

La composition actuelle du Conseil d'Administration est donc la suivante:

- Monsieur Geert de Bruyne, Président
- Monsieur Alain Léonard, Administrateur
- Monsieur Patrick Wagenaar, Administrateur

Pour extrait conforme

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG SA

Agent Domiciliaire

R. Singleton / M. Besch

Fondé de Pouvoir / Sous-Directeur

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2005, réf. LSO-BB04933. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017295.3/034/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

VARIUS CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 30.662.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 20 janvier 2005

L'Assemblée Générale prend acte que les mandats des Administrateurs sont échus et décide à l'unanimité des voix de leur donner décharge ainsi qu'au Réviseur d'Entreprises.

L'Assemblée Générale décide également à l'unanimité des voix de renouveler le mandat du Réviseur d'Entreprises ainsi que le mandat d'Administrateur de Messieurs de Bruyne, Joris et Rooze pour une durée d'une année.

Les mandats précités viendront donc à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clôturés le 30 septembre 2005.

La composition actuelle du Conseil d'Administration est donc la suivante:

- Monsieur de Bruyne, Président
- Monsieur Norbert Joris, Administrateur
- Monsieur Ger Rooze, Administrateur

Pour extrait conforme

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

R. Singleton / M. Besch

Fondé de Pouvoir / Sous-Directeur

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2005, réf. LSO-BB04935. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017296.3/034/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

ICC INTERNATIONAL COOKIES AND CONFECTIONERY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, val Sainte-Croix.
R. C. Luxembourg B 83.900.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 février 2005, réf. LSO-BB04791, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(017327.3/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

SMALL CAP CONSEIL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 33.257.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 20 janvier 2005

L'Assemblée Générale prend acte que les mandats des Administrateurs sont échus et décide à l'unanimité des voix de leur donner décharge ainsi qu'au Réviseur d'Entreprises.

L'Assemblée Générale décide également à l'unanimité des voix de renouveler le mandat du Réviseur d'Entreprises ainsi que le mandat d'Administrateur de Messieurs de Bruyne, Masse et Wagenaar pour une durée d'une année.

Les mandats précités viendront donc à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clôturés le 30 septembre 2005.

La composition actuelle du Conseil d'Administration est donc la suivante:

- Monsieur Geert de Bruyne, Président
 - Monsieur Olivier Masse, Administrateur
 - Monsieur Patrick Wagenaar, Administrateur
- Pour extrait conforme
BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.
Agent Domiciliaire
R. Singleton / M. Besch
Fondé de Pouvoir / Sous-Directeur

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2005, réf. LSO-BB04934. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017297.3/034/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

AQUA-REND CONSEIL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 26.556.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 20 janvier 2005

L'Assemblée Générale prend acte que les mandats des Administrateurs sont échus et décide à l'unanimité des voix de leur donner décharge ainsi qu'au Réviseur d'Entreprises.

L'Assemblée générale décide également à l'unanimité des voix de renouveler le mandat du Réviseur d'Entreprises ainsi que le mandat d'Administrateur de Messieurs de Bruyne, Léonard et Wagenaar pour une durée d'une année.

Les mandats précités viendront donc à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clôturés le 30 septembre 2005.

La composition actuelle du Conseil d'Administration est donc la suivante:

- Monsieur Geert de Bruyne, Président
 - Monsieur Alain Léonard, Administrateur
 - Monsieur Patrick Wagenaar, Administrateur
- Pour extrait conforme
BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.
Agent Domiciliaire
R. Singleton / M. Besch
Fondé de Pouvoir / Sous-Directeur

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2005, réf. LSO-BB04931. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017298.3/034/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

IMMOBILIERE 1911, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-3940 Mondercange, 7, rue de Pontpierre.
R. C. Luxembourg B 47.965.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 février 2005, réf. LSO-BB05468, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2005.

C. Schmit
Gérant

(017371.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

INTERNATIONAL METALS S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Strassen, 38, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 5.907.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 février 2005, réf. LSO-BB05175, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2005.

Signature.

(017329.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

TECHNISCH BUREEL PANIGO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 69.609.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 février 2005, réf. LSO-BB05177, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(017332.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

BGA WOOD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 56.755.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 février 2005, réf. LSO-BB05179, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2005.

Signature.

(017333.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

AVEIRO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1530 Luxembourg, 46, rue Anatole France.

R. C. Luxembourg B 89.637.

Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 2004

L'Assemblée Générale Extraordinaire est ouverte à 20 heures.

Ordre du jour:

- Démission du Gérant Administratif;
- Démission du Gérant Technique;
- Cession de parts sociales.

Les associés sont présents, de façon que l'intégralité du capital social est représenté.

Monsieur Adão Dos Santos Alvaro, né le 2 janvier 1959 et domicilié au 11, rue des Grottes, L-1644 Luxembourg, vend ses 45 parts à Monsieur Marques Correia Armando, né le 6 avril 1966 et domicilié au 46, rue Anatole France, L-1530 Luxembourg.

Monsieur Dias Da Silva Manuel, né le 15 novembre 1963 et domicilié au 23, rue Raspert, L-2414 Luxembourg, vend ses 10 parts sociales à Monsieur Marques Correia Armando.

La présente vaut quittance et acceptation du prix convenu entre les parties.

Après cette cession, la répartition des parts sociales est la suivante:

Monsieur Marques Correia Armando, associé unique 100 parts sociales

Monsieur Adão Dos Santos Alvaro donne par la même occasion sa démission en tant que Gérant Administratif de la société.

Monsieur Dias Da Silva Manuel donne par la même occasion sa démission en tant que Gérant Technique de la société.

La société est de ce fait à partir de cette date valablement engagée par la signature de son associé unique, Monsieur Marques Correia Armando.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée extraordinaire est close à 21 heures.

Fait à Luxembourg, le 31 décembre 2004.

A. Marques Correia, M. Dias Da Silva, A. Adão Dos Santos.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2005, réf. LSO-BB03558. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017337.3/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

V.D.L. DEVELOPPEMENT S.A., Société Anonyme.

Share capital: EUR 31,000.-.

Registered office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 105.549.

In the year two thousand and five, on the ninth day of February.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

Mrs Kristel Segers, companies director, with professional address at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, acting in her capacity as attorney-in-fact of the board of directors of VDL DEVELOPPEMENT S.A. (the Board), by virtue of the minutes of a Board meeting held in Luxembourg on 19 January 2005 at 5.00 p.m., an excerpt of which, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities;

who declared and requested the notary to state that:

I.- VDL DEVELOPPEMENT S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) having its registered office in L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 105.549, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger acting in replacement of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, on January 17, 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company).

II.- The Company has a capital of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) represented by three classes of shares as follows:

- 1) one thousand eight hundred sixty (1,860) A-shares each having a par value of ten euro (EUR 10) (the A-shares);
- 2) three hundred seventy-two (372) B-shares each having a par value of ten euro (EUR 10) (the B-shares); and
- 3) eight hundred sixty-eight (868) C-shares each having a par value of ten euro (EUR 10) (the C-shares).

III.- In accordance of Article 5.4 of the articles of association of the Company (the Articles), the authorized capital of the Company is set at seven hundred eighty thousand euro (EUR 780,000).

IV.- Pursuant to Article 5.4 of the Articles, the Board is authorized to issue up to forty-four thousand nine hundred and forty (44,940) new A-shares each time with or without issue premium, eight thousand nine hundred and eighty-eight (8,988) B-shares and twenty thousand nine hundred seventy-two (20,972) C-shares, so as to bring the total capital of the Company up to the authorized share capital.

V.- Pursuant to the authorization given to the Board in conformity with the provisions of said Article 5.4 and pursuant to the resolution passed at its meeting of January 19, 2005, the Board has resolved to increase the share capital by an amount of seven hundred forty-nine thousand euro (EUR 749,000) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) up to seven hundred eighty thousand euro (EUR 780,000) by the issuance of forty-four thousand nine hundred forty (44,940) A-shares all subscribed by EUROPEAN CAMPING DISTRIBUTORS, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office in L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy, eight thousand nine hundred eighty-eight (8,988) B-shares all subscribed by DUEL GROUP S.A., a Belgian public limited liability company (société anonyme) with registered office in B-1000 Brussels, 97, rue Royale, and twenty thousand nine hundred seventy-two (20,972) C-shares, among which seven thousand four hundred ninety (7,490) C-shares have been subscribed by LA TOSCO S.r.l., an Italian private limited liability company with registered office at Poggibonsi (Siena) 33 via Borgo Marturi (Italy), eleven thousand two hundred thirty-five (11,235) C-shares have been subscribed by BRC S.r.l., an Italian private limited liability company with registered office in Milano, 2 via Molino delle Armi (Italy) and two thousand two hundred forty-seven (2,247) C-shares have been subscribed by VAL-DELSA PARTECIPAZIONI S.r.l., an Italian private limited liability company with registered office in Poggibonsi (Siena), 454 via Borgo Marturi (Italy).

The amount of seven hundred forty-nine thousand euro (EUR 749,000) paid up in cash has been put at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it expressly.

VI.- As a consequence of the foregoing, article 5 (paragraphs 1 and 2) of the Articles is amended as follows:

Art. 5. Capital - Shares

«5.1 The issued capital of the Company is set at seven hundred eighty thousand euro (EUR 780,000) represented by three Classes of ordinary shares, as follows:

- 1) forty-six thousand eight hundred (46,800) A-shares each having a par value of ten euro (EUR 10) (the A-shares);
- 2) nine thousand three hundred sixty (9,360) B-shares each having a par value of ten euro (EUR 10) (the B-shares); and
- 3) twenty-one thousand eight hundred forty (21,840) C-shares each having a par value of ten euro (EUR 10) (the C-shares);

5.2 All the issued A-shares, B-shares and C-shares are fully paid-up.»

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq et le neuf du mois de février.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Kristel Segers, administrateur de sociétés, dont l'adresse professionnelle est au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de VDL DEVELOPPEMENT S.A. (le Conseil) en vertu du procès-verbal de la réunion du Conseil tenu à Luxembourg le 19 janvier 2005 à 17.00 heures, dont un extrait, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé aux présentes avec lesquelles il sera soumis aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- VDL DEVELOPPEMENT S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.549, a été constituée suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, agissant en remplacement de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, en date du 17 janvier 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société).

II.- Le capital de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par trois classes d'actions ordinaires, telles que définies ci-après:

1) mille huit cents soixante (1.860) actions de classe A chacune d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) (les Actions A);

2) trois cents soixante-douze (372) actions de classe B chacune d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) (les Actions B); et

3) huit cents soixante-huit (868) actions de classe C chacune d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) (les Actions C);

III.- Conformément à l'article 5.4 des statuts, le capital autorisé de la Société est fixé à sept cent quatre-vingt mille euro (EUR 780.000).

IV.- Conformément à l'article 5.4 des statuts de la Société, le Conseil est autorisé à émettre jusqu'à quarante quatre mille neuf cents quarante (44.940) nouvelles Actions-A à chaque fois avec ou sans prime d'émission, huit mille neuf cents quatre-vingt-huit (8.988) Actions-B et vingt mille neuf cents soixante-douze (20.972) Actions-C, afin de porter le montant total du capital social de la Société à hauteur du montant total du capital autorisé.

V.- Conformément à l'autorisation donnée au Conseil conformément aux dispositions dudit article 5.4, et suivant une résolution adoptée lors de la réunion du Conseil en date du 19 janvier 2005, le Conseil a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de sept cent quarante-neuf mille euro (EUR 749.000) pour l'augmenter de son montant actuel de trente et un mille euro (EUR 31.000) à un montant de sept cent quatre-vingt mille euro (EUR 780.000) par l'émission de quarante-quatre mille neuf cent quarante (44.940) Actions-A, toutes souscrites par EUROPEAN CAMPING DISTRIBUTORS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy, huit mille neuf cent quatre-vingt-huit (8.988) Actions-B, toutes souscrites par DUEL GROUP S.A., une société anonyme de droit belge, ayant son siège social au 97, rue Royal, B-1000 Bruxelles, vingt mille neuf cent soixante-douze (20.972) Actions-C dont sept mille quatre cent quatre-vingt-dix (7.490) Actions-C ont été souscrites par LA TOSCO S.r.l., une société à responsabilité limitée de droit italien, ayant son siège social à Poggibonsi (Siena), Via Borgo Marturi, 33, onze mille deux cent trente-cinq (11.235) Actions-C ont été souscrites par BRC S.r.l., une société à responsabilité limitée de droit italien, ayant son siège social à Milan, Via Molino delle Armi n°2, et deux mille deux cent quarante sept (2.247) Actions-C ont été souscrites par VALDELSA PARTECIPAZIONI S.r.l., une société à responsabilité limitée de droit italien, ayant son siège social à Poggibonsi (Sienna), Via Borgo Marturi n°44.

Le montant de sept cent quarante-neuf mille euros (EUR 749.000) payé en numéraire, a été mis à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

VI.- En conséquence de la décision précédente, l'article 5 (paragraphes 1 et 2) des statuts de la Société sera modifié comme suit:

Art. 5. Capital - Actions

«5.1. Le capital social de la Société est fixé à sept cent quatre-vingt mille euros (EUR 780.000) représenté par trois classes d'actions ordinaires, telles que définies ci-après:

1) Quarante-six mille huit cent (46.800) actions de classe A chacune d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) (les Actions A);

2) Neuf mille trois cent soixante (9.360) actions de classe B chacune d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) (les Actions B); et

3) Vingt et un mille huit cent quarante (21.840) actions de classe C chacune d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) (les Actions C).

5.2. L'intégralité des Actions A, des Actions B et des Actions C émises a été entièrement libérée.»

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même partie et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: K. Segers, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2005, vol. 147S, fol. 7, case 6. – Reçu 7.490 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2005.

A. Schwachtgen.

(017764.3/230/134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

V.D.L. DEVELOPPEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 105.549.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 146 du 9 février 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen

Notaire

(017765.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

WESTFIN INT. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 82.911.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 février 2005, réf. LSO-BB05150, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(017347.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

MOSELLA CONSULT, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1325 Luxemburg, 15, rue de la Chapelle.

H. R. Luxemburg B 51.918.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

Signature.

(017348.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

FOETZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 42.812.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement le 17 janvier 2005 à 16 heures au siège social que:

Dans le cadre des élections statutaires, l'Assemblée générale décide de ratifier la nomination du nouvel administrateur, Monsieur Jean Cazzaro, qui a eu lieu par cooptation lors du conseil d'administration du 21 juillet 2004, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Madame Sabine Perrier.

L'Assemblée décide de nommer un administrateur supplémentaire, à savoir Mademoiselle Sandrine Müller, mathématicienne, demeurant 14, rue des Bénédictins, F-57000 Metz.

Nouvelle composition du conseil d'administration jusqu'à l'assemblée statutaire de 2011:

- Monsieur Jean-Paul Goerens,
- Madame Colette Wohl,
- Monsieur Jean-Cazaro,
- Mademoiselle Sandrine Müller.

L'Assemblée générale décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes sous sa nouvelle dénomination, FIDUCIAIRE REUTER ET HUBERTY, sise 134, route d'Arlon, L-8008 Strassen, et ce jusqu'à l'assemblée statutaire de 2011.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2005, réf. LSO-BB03964. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(017520.3/312/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

A.G.I., ASSISTANCE GESTION INTERNE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 32, rue Xavier Brasseur.

R. C. Luxembourg B 106.190.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le seize février.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Monsieur Serge Marcel Gerard, indépendant, né le 30 avril 1950 à Mont / France, demeurant à L-4040 Esch-sur-Alzette, 32, rue Xavier Brasseur.

2. et Madame Mireille Josette Hélène Nowak, sans état, née le 25 mai 1948 à Mont-Saint-Martin / France épouse de Monsieur Serge Gerard, demeurant L-4040 Esch-sur-Alzette, 32, rue Xavier Brasseur.

Lesquels comparants déclarent être associés et propriétaires, Monsieur Serge Gerard, prénommé, de trois cent soixante-quinze parts sociales (375) et Madame Mireille Nowak, prénommée, de cent vingt-cinq parts sociales (125), de la société à responsabilité limitée de droit français, dénommée ASSISTANCE GESTION INTERNE, en abrégé A.G.I., avec siège social à F-06110 Le Cannet/France, 82, rue de Cannes, au capital social de sept mille six cent vingt-deux euros virgule quarante-cinq cents (EUR 7.622,45), représenté par cinq cents parts sociales (500) de quinze euros virgule deux mille quatre cent quarante-neuf (EUR 15,2449) de nominal chacune;

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Cannes/France, numéro 335 321 451 RCS Cannes (numéro de gestion 2004 B 00201),

l'original de l'extrait Kbis du registre du commerce et des sociétés délivré par Monsieur le Greffier du greffe du tribunal de commerce de Cannes/France, en date du 18 février 2004, après avoir été signé ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte, avec lequel il sera formalisé.

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé en date du 1^{er} janvier 2005 au Cannet, non enregistré et non publié, tous les associés, à l'unanimité des voix, ont décidé «le transfert du siège social à destination d'Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) par intégration dans le pays d'accueil sans dissolution»,

l'original de ce procès-verbal après avoir été signé ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte, avec lequel il sera formalisé.

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants représentant l'intégralité du capital social, se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1) Transfert du siège social du Cannet/France à Esch-sur-Alzette/Grand-Duché de Luxembourg et modification de l'article 3 des statuts.

2) Constatation du changement de la nationalité de la Société.

3) Modification de la durée de la société et modification de l'article 5 des statuts.

4) Augmentation du capital social de la société de quatre mille sept cent soixante dix-sept euros virgule cinquante-cinq cents (4.777,55) et modification de l'article 6 des statuts.

5) Refonte des Statuts.

6) Nomination des Gérants.

7) Engagement de la société vis-à-vis des tiers.

8) Pouvoirs.

Première résolution: Transfert du siège social du Cannet/France à Esch-sur-Alzette/Grand-Duché de Luxembourg et modification de l'article 3 des statuts

L'assemblée de la prédite société décide, à l'unanimité des voix, de transférer à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2005 le siège social de la prédite société du Cannet/France à Esch-sur-Alzette/Grand-Duché de Luxembourg et de modifier en conséquence l'article trois des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 3. Le siège social est fixé à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

L'adresse du siège social est fixée rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2005 à L-4040 Esch-sur-Alzette, 32, rue Xavier Brasseur.

Deuxième résolution: Constatation du changement de la nationalité de la Société

L'assemblée de la prédite société constate à l'unanimité des voix, que le transfert du siège social de la prédite société du Cannet/France à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) entraîne le changement de la nationalité de la société qui devient une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois.

Les formalités de radiation du registre du commerce et des sociétés de Cannes/France, seront à effectuer par le mandataire de la société désigné à cet effet.

Troisième résolution: Modification de la durée de la Société et modification de l'article 5 des statuts

L'assemblée de la prédite société décide à l'unanimité des voix, de donner à la prédite société une durée illimitée et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. La société à une durée illimitée à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation régulièrement décidée.

Quatrième résolution: Augmentation du capital social de la société de quatre mille sept cent soixante dix-sept euros virgule cinquante-cinq cents (4.777,55) et modification de l'article 6 des statuts

L'assemblée de la prédite société décide à l'unanimité des voix:

a) d'augmenter le capital social de la prédite société d'un montant en espèces de quatre mille sept cent soixante dix-sept euros virgule cinquante-cinq cents (4.777,55), pour le porter de son montant actuel de sept mille six cent vingt-deux euros virgule quarante-cinq cents (EUR 7.622,45) à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément;

b) de supprimer les cinq cents parts sociales (500) de quinze euros virgule deux mille quatre cent quarante-neuf (EUR 15,2449) de nominal chacune, de créer cent parts sociales (100) nouvelles de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) de nominal chacune et de les attribuer aux associés actuels au prorata des parts sociales anciennes leur appartenant dans la prédite société;

c) en conséquence de ce qui précède, de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par cent parts sociales (100) de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) de nominal chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1. Monsieur S. Gerard	75 parts
2. Madame M. Nowak	25 parts
Total: cent parts sociales	100 parts

Cinquième résolution: Refonte des statuts

Par suite du transfert du siège social du Cannet/France, à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) et pour se conformer à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 modifiée sur les sociétés commerciales, l'assemblée de la prédite société décide à l'unanimité des voix de refondre les statuts pour leur donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de ASSISTANCE GESTION INTERNE en abrégé A.G.I.

Art. 2. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 paragraphe 2 des statuts.

Art. 3. La société a pour objet:

L'administration de biens sous toutes formes pour compte propre. La prise de participation dans toutes sociétés, le développement en résultant, l'exercice de toutes activités commerciales, à charge de respecter la réglementation en vigueur subordonnée à la prise de décision afférente entérinée par une assemblée générale extraordinaire.

Elle peut faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, civiles, mobilières ou immobilières, qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension.

Art. 4. La société à une durée illimitée à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation régulièrement décidée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par cent parts sociales (100) de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) de nominal chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1. Monsieur S. Gerard	75 parts
2. Madame M. Nowak	25 parts
Total: cent parts sociales	100 parts

Les associés reconnaissent que le capital de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées à des tiers non associés qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant les trois quarts (3/4) du capital social, qu'il s'agisse de cessions à titre gratuit ou à titre onéreux.

Les associés bénéficient d'un droit préférentiel d'achat.

Art. 7. Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

Art. 8. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés. Celle-ci nomme le ou les gérants pour une durée déterminée ou indéterminée et déterminera leur rémunération, le cas échéant.

Art. 9. Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé. En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article (6) des présents statuts.

Les héritiers, ayants droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papiers et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence rétroactivement le 1^{er} janvier 2005 pour se terminer le 31 décembre 2005.

Sixième résolution: Nomination des gérants

L'assemblée de la prédite société décide, à l'unanimité des voix, savoir:

a) de nommer comme gérant technique de la prédite société, pour une durée indéterminée, Monsieur Alexandre Serge Pascal Gerard, employé privé, né le 11 octobre 1980 à Senlis/France, demeurant à L-4040 Esch-sur-Alzette, 32, rue Xavier Brasseur,

b) et de nommer comme gérante administrative de la société pour une durée indéterminée, Madame Mireille Nowak, prénommée.

Septième résolution: Engagement de la Société

L'assemblée de la prédite société décide, à l'unanimité des voix, que vis-à-vis des tiers, la prédite société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.

Huitième résolution: Pouvoirs

L'assemblée de la prédite société décide, à l'unanimité des voix, de donner pouvoirs à Monsieur Serge Gerard, associé, prénommé, pour effectuer toutes les formalités de radiation au registre du commerce et des sociétés de Cannes / France ainsi que vis-à-vis de toutes les administrations fiscales et sociales françaises Monsieur Serge Gerard pourra engager la prédite société par sa seule signature.

Aux effets ci-dessus, il pourra signer tous actes et pièces, élire domicile, substituer et faire tout ce qu'il estimera utile et nécessaire de faire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Mention

Mention du présent acte sera consentie partout où besoin sera.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente modification des statuts, s'élève approximativement à la somme de huit cent cinquante euros (EUR 850,-).

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Gerard, M. Nowak, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 février 2005, vol. 904, fol. 87, case 6. – Reçu 47,78 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande, pour servir à des fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 février 2005.

A. Biel.

(017787.3/203/168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

WALRAM INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 98.610.

Changement suivant le contrat de cession d'actions du 26 novembre 2004:

- ancien actionnaire unique: BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Numéro de Registre de Commerce B 5.524,

- nouvel actionnaire unique: ISPAT EUROPE GROUP S.A., 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Numéro de Registre de Commerce B 79.343.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2005.

Pour WALRAM INVESTMENTS, S.à r.l.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2005, réf. LSO-BB04656. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(017487.3/029/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

**ANGLO IRISH BANK WORLD DERIVATIVES,
Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).**

Registered office: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 61.316.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and five, on the seventeenth day of February.

Before Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary public residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of the Société d'Investissement à Capital Variable ANGLO IRISH BANK WORLD DERIVATIVES (in liquidation), having its registered office in L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert, constituted under the denomination of CREDIT LYONNAIS WORLD DERIVATIVES, pursuant to a deed received by Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg, on October 28th, 1997, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 652 dated November 21st, 1997, amended, with adoption of the actual denomination, pursuant to a deed received by the prenamed notary Frank Baden, on September 24th, 1999, published in the Mémorial C number 873 dated November 19th, 1999, amended pursuant to a deed received by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, on January 16th, 2003, published in the Mémorial C number 150 dated February 13th, 2003, and amended pursuant to a deed received by the undersigned notary, on February 9th, 2004, published in the Mémorial C number 268 dated March 6th, 2004,

put into liquidation by a deed received by the undersigned notary on October 26th, 2004, published in the Mémorial C number 52 dated January 19th, 2005,

duly registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B and number 61.316.

Bureau

The meeting is opened at 11.00 a.m. and is presided by Mr Jean-Michel Gelhay, Director, residing in Halanzy (Belgium).

The President appoints as secretary Mrs Martine Vermeersch, private employee, residing in Libramont (Belgium).

The meeting elects as scrutineer Mrs Manuella Piron, private employee, residing in Limerlé (Belgium).

Composition of the meeting

The shareholders present or represented at the meeting as well as the number of shares held by each of them have been listed in an attendance list, signed by the present shareholders, by the proxy holders representing the shareholders and by the members of the bureau, and to which attendance list, dressed by the members of the bureau, the members of the meeting declare referring to.

The said attendance list, after having been signed ne varietur by the members of the bureau and the undersigned notary, will remain attached to the present deed, in order to be filed at the same time with the registration authorities.

Will also remain attached to the present deed, in order to be filed at the same time with the registration authorities, the proxies issued by the shareholders represented at the meeting, after having been signed ne varietur by the members of the bureau and the undersigned notary.

Statement of the President

The President declares and requests the undersigned notary to state that:

I.- The agenda of this meeting is as follows:

Agenda:

1. Receipt of the report of the Auditor to the liquidation.
2. Approval of the liquidation accounts.
3. Discharge to the Directors and to the Liquidator.
4. Closing of the liquidation.
5. Designation of the place where the accounting and corporate books of the SICAV will be kept for at least 5 years.
6. Miscellaneous.

II.- The present meeting has been called together by convening notices published:

- in the newspaper Luxemburger Wort dated January 27th, 2005 and February 8th, 2005;

- in the newspaper Tageblatt dated January 27th, 2005 and February 8th, 2005;

- in the newspaper Amtsblatt der Wiener Zeitung dated January 26th, 2005;

- in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 75 dated January 27th, 2005 and number 109 dated February 7th, 2005.

By convening notices containing the agenda of the present meeting, addressed to the shareholders in name by a missive letter on January 27th, 2005.

The justification issues of these publications have been posed for inspection to the bureau.

III.- It results from the attendance list that, on the eighteen thousand twenty-four point three hundred (18,024.300) shares actually in circulation nine thousand four hundred and three (9,403) shares are present or validly represented.

The quorum of present or represented shareholders required by the law and the articles of incorporation, having been reached, the meeting can validly decide on the items of its agenda.

IV.- The Extraordinary General Meeting held on December 22nd, 2004, after having heard the liquidator's report, appointed PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., with registered office in L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, as auditor of the liquidation.

The minutes of the said meeting held on December 22nd, 2004, and the liquidator's report dated December 22nd, 2004, after having been signed *ne varietur* by the members of the bureau and the undersigned notary, will remain attached to the present deed, in order to be filed at the same time with the registration authorities.

Statement of the validity of the meeting

The statement of the President, after verification by the scrutineer, is recognized as correct by the meeting. The meeting recognizes itself as validly constituted and apt to deliberate upon the points on the agenda.

The President exposes the reasons that have justified the points on the agenda.

Resolutions

The meeting considers the points on its agenda and, after having deliberated, has approved unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting takes good note of the report of the Auditor concerning the examination of the documents pertaining to the Liquidator and the execution of the duties of the Liquidator.

The said report recommends to accept the liquidation accounts.

The said report, after having been signed *ne varietur* by the members of the bureau and the undersigned notary, will remain attached to the present deed, in order to be filed at the same time with the registration authorities.

Second resolution

The meeting resolves to approve the conclusions of the report and the liquidation accounts.

Third resolution

The meeting grants full discharge without reserve or restriction to the Liquidator and the former Directors of the Company with respect to the performance of their respective duties.

Fourth resolution

The meeting resolves to declare the liquidation closed and states that the Company ANGLO IRISH BANK WORLD DERIVATIVES, Société d'Investissement à Capital Variable (in liquidation), has ceased to exist as of this day.

Fifth resolution

The meeting resolves that the accounting and corporate books of the Company (SICAV) will be kept for a period of five years beginning at the present date at 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

The meeting resolves that the liquidation proceeds which have not been distributed will be transferred to the Caisse des Consignations to be held for the benefit of the persons entitled thereto.

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the President brought the meeting to a close.

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately one thousand and three hundred Euro (EUR 1,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The present deed having been read and translated into a language known by the persons appearing, all of whom known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le dix-sept février.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société d'Investissement à Capital Variable ANGLO IRISH BANK WORLD DERIVATIVES (en liquidation), avec siège social à L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert, constituée sous la dénomination de CREDIT LYONNAIS WORLD DERIVATIVES, suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 octobre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 652 du 21 novembre 1997, modifiée, avec adoption de la dénomination actuelle, suivant acte reçu par le prédit notaire Frank Baden, en date du 24 septembre 1999, publié au Mémorial C numéro 873 du 19 novembre 1999, modifiée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 16 janvier 2003, publié au Mémorial C numéro 150 du 13 février 2003, et modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 9 février 2004, publié au Mémorial C numéro 268 du 6 mars 2004,

mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 octobre 2004, publié au Mémorial C numéro 52 du 19 janvier 2005,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 61.316.

Bureau

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Jean-Michel Gelhay, Directeur, demeurant à Halanzy (Belgique).

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Martine Vermeersch, employée privée, demeurant à Libramont (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Manuella Piron, employée privée, demeurant à Limerlé (Belgique).

Composition de l'assemblée

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, par les mandataires de ceux représentés, et par les membres du bureau, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

Exposé du Président

Le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Réception du rapport du commissaire à la liquidation.
2. Approbation des comptes de liquidation.
3. Décharge aux administrateurs et au liquidateur.
4. Clôture de la liquidation.
5. Désignation du lieu où seront conservés les livres et documents sociaux de la SICAV pour une durée d'au moins 5 ans.
6. Divers.

II.- La présente assemblée a été convoquée par des avis de convocation publiés:

- au journal Luxemburger Wort des 27 janvier 2005 et 8 février 2005;
- au journal Tageblatt des 27 janvier 2005 et 8 février 2005;
- au journal Amtsblatt der Wiener Zeitung du 26 janvier 2005;
- au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 75 du 27 janvier 2005 et numéro 109 du 7 février 2005.

Par convocation contenant l'ordre du jour pour la présente assemblée, adressée aux actionnaires nominatifs par lettre missive, le 27 janvier 2005.

Les numéros justificatifs de ces publications ont été posés au bureau pour inspection.

III.- Il résulte de la liste de présence que sur les dix-huit mille vingt-quatre virgule trois cents (18.024,300) actions actuellement en circulation neuf mille quatre cent trois (9.403) actions sont présentes ou représentées.

Le quorum d'actionnaires présents ou représentés imposé par la loi et les statuts, étant atteint, l'assemblée, régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur les points figurant à son ordre du jour.

IV.- L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 22 décembre 2004, après avoir pris connaissance du rapport du liquidateur, a nommé PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., avec siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, en tant que commissaire à la liquidation.

Le procès-verbal de la prédite assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 22 décembre 2004 ainsi que le rapport du liquidateur, daté du 22 décembre 2004, après avoir été signés ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être enregistrés avec lui.

Constation de la validité de l'assemblée

L'exposé du Président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'assemblée. L'assemblée se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Le Président expose les raisons qui ont motivé les points à l'ordre du jour.

Résolutions

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée prend connaissance du rapport du commissaire à la liquidation concernant l'examen des documents de la liquidation et l'exécution de la mission du liquidateur.

Ledit rapport recommande l'adoption des comptes de liquidation.

Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte, pour être enregistré avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'approuver les conclusions du rapport et les comptes de liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée accorde pleine décharge, sans aucune réserve ni restriction, au liquidateur ainsi qu'aux anciens administrateurs de la société en ce qui concerne l'exécution de leur mandat respectif.

Quatrième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et déclare que la société ANGLO IRISH BANK WORLD DERIVATIVES, Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation), a cessé d'exister à partir de ce jour.

Cinquième résolution

L'assemblée décide que les livres et les documents sociaux de la société SICAV seront conservés pour une durée de cinq ans à partir de ce jour au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

L'assemblée décide que les produits de liquidation non distribués seront transférés à la Caisse de Consignation pour y être détenus pour le compte des personnes y habilitées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des comparants ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants, il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Le présent acte ayant été lu et traduit en une langue connue des comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: J.-M. Gelhay, M. Vermeersch, M. Piron, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2005, vol. 147S, fol. 14, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 24 février 2005.

T. Metzler.

(018032.3/222/208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

EKKLESIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6684 Merttert, 16, rue du Parc.

R. C. Luxembourg B 86.535.

Le 5 février 2005 se sont réunis à Luxembourg les actionnaires de la société EKKLESIA S.A. en assemblée générale extraordinaire.

Les actionnaires sont tous présents ou représentés, ainsi qu'en témoigne la liste des présences annexée au présent procès-verbal.

Les associés se déclarent dûment convoqués et renoncent à toutes formalités généralement quelconques.

L'assemblée nomme président Guy Zimmer, Monique Paul est scrutatrice et Christine Zimmer, secrétaire.

L'assemblée valablement constituée procède à l'ordre du jour.

1) Révocation des mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué de Guy Hirtt.

Pleine et entière décharge lui est donnée.

2) Acceptation de la démission de son poste d'administrateur de Lucien Bechtold.

Pleine et entière décharge lui est donnée.

3) Nomination de deux nouveaux administrateurs:

- Monique Paul, employée, demeurant à L-1457 Luxembourg, 60, rue des Eglantiers;

- Christine Zimmer, étudiante, demeurant à L-1457 Luxembourg, 60, rue des Eglantiers.

4) Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes:

- Frédéric Gardeur, employé privé, demeurant à B-6700 Udange, 6, rue Basse.

Les mandats des administrateurs et celui du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2006.

Toutes ces décisions sont prises à l'unanimité.

Le conseil d'administration se compose désormais comme suit:

1) Guy Zimmer, gestionnaire, demeurant à L-1457 Luxembourg, 60, rue des Eglantiers;

2) Monique Paul, prédésignée;

3) Christine Zimmer, prédésignée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

G. Zimmer / M. Paul / C. Zimmer

Président / Scrutatrice / Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2005, réf. LSO-BB04833. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017643.3/000/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

ADLER MODE, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Foetz-Mondercange, rue du Brill.
H. R. Luxemburg B 27.167.

Im Jahre zweitausendundvier, am achtundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit Amtswohnsitz zu Mersch.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft ADLER MODE, mit Sitz zu Foetz/Mondercange, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten. Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss notarieller Urkunde vom 30. April 1992, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C vom 2. Oktober 1992, Nummer 439. Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt abgeändert laut notarieller Urkunde vom 27. Dezember 2000, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C vom 23. August 2001, Nummer 667.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Serge Messenger, Privatbeamter, wohnhaft in Strassen.

Zur Schriftführerin wird bestimmt Frau Solange Wolter, Privatbeamtin, wohnhaft in Schouweiler.

Die Versammlung wählt zur Stimmzählerin Frau Arlette Siebenaler, Privatbeamtin, wohnhaft in Junglinster.

Sodann gab der Vorsitzende folgende Erklärung ab:

I. Aus einer durch die Gesellschafter beziehungsweise deren Bevollmächtigten gezeichneten Anwesenheitsliste ergibt sich die Anwesenheit beziehungsweise Vertretung sämtlicher Aktionäre, so dass von den gesetzlichen vorgesehenen Einberufungsformalitäten abgesehen werden konnte.

II. Die Versammlung ist demnach ordentlich zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen, die den Gesellschaftern vor der Versammlung mitgeteilt worden war.

III. Diese Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung:

1. Kapitalerhöhung von EUR 30.986,69 (dreissigtausend neunhundertsechundachtzig Euro neunundsechzig Cents) auf EUR 31.000,- (einunddreissigtausend Euro). Bareinzahlung durch die Aktionäre.

2. Umtausch der 12.500 bestehenden Aktien durch 620 Aktien mit einem Nennwert von je EUR 50,-.

3. Aufstockung der gesetzlichen Rücklage auf EUR 3.100,-.

4. Komplette Neufassung der Satzung in deutscher Sprache.

5. Annahme des Rücktritts von Verwaltungsratsmitgliedern.

6. Ernennung von neuen Verwaltungsratsmitgliedern.

Sodann traf die Versammlung nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital um dreizehn Euro und einunddreissig Cents (EUR 13,31) zu erhöhen um es von seinem jetzigen Betrag von dreissig tausend neunhundertsechundachtzig Euro und neunundsechzig Cents (EUR 30.986,69) auf einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,-) zu erhöhen.

Desweiteren beschliesst die Generalversammlung die gesetzliche Rücklage um Einen Euro dreiunddreissig Cents (EUR 1,33) auf dreitausend einhundert Euro (EUR 3.100,-) zu erhöhen.

Die Kapitalerhöhung und die Erhöhung der gesetzlichen Rücklage ist durch die bestehenden Aktionäre bar einbezahlt worden, sodass der Betrag von vierzehn Euro vierundsechzig Cents (EUR 14,64) der Gesellschaft zur Verfügung steht, sowie dies dem instrumentierenden Notar nachgewiesen worden ist und der dies ausdrücklich bestätigt.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die bestehenden zwölftausend Fuenfhundert (12.500) Aktien gegen Sechshundertzwanzig (620) Aktien mit einem Nennwert von je fuenfzig Euro (EUR 50,-) umzutauschen und diese den Aktionären im Verhältnis zu ihrer Beteiligung zuzuteilen.

Die Generalversammlung erteilt dem Verwaltungsrat die notwendigen Befugnisse um den Umtausch der Aktien vorzunehmen.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst zu einem späteren Zeitpunkt die Satzung der Gesellschaft in deutscher Sprache neu zu verfassen und ermächtigt Herrn Serge Messenger die Satzung notariell beurkunden zu lassen.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung nimmt den Rücktritt der Herren Tiemann und Kaske von ihrem Amt als Verwaltungsratsmitglieder bzw. als Vorsitzender und Administrateur-Délégué an und erteilt ihnen Entlastung für die Ausübung ihres Amtes bis zum heutigen Tage.

Fuenfter Beschluss

Die Generalversammlung ernennt zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern:

a) Herrn Werner Lange, Kantorie 124, D-45134 Essen, geboren zu Hamburg, am 24. August 1959.

b) Herrn Heinz-Joachim Lindner, Südring 10, D-63834 Sulzbach, geboren zu Aschaffenburg, am 24. September 1953.

c) Herrn Erhard Wloch, Höhenstrasse 24, D-51580 Reichshof, geboren zu Plauen, am 27. Mai 1950.

d) Herrn Hans-Otto Ulbrich, Im Wiesengrund 30, D-63856 Bessenbach, geboren zu Kiel, am 21. April 1951, Vorsitzender des Verwaltungsrates.

Das Mandat der Verwaltungsratsmitglieder endet mit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2010.

Da somit die Tagesordnung erledigt ist, hebt der Vorsitzende die Versammlung auf.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen, beläuft sich auf ungefähr EUR 1.500,-.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen in Mersch, in der Amtsstube des unterzeichneten Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar, nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. Messenger, S. Wolter, A. Siebenaler, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 6 janvier 2005, vol. 430, fol. 13, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Für gleichlautende Kopie, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Mersch, den 14. Februar 2005.

H. Hellinckx.

(018077.3/242/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

FINALFE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 61.209.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 février 2005, réf. LSO-BB05152, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(017349.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

PROUD TO SERVE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 66.280.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 février 2005, réf. LSO-BB05158, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(017351.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

HOLY STAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-8210 Mamer, 28, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 89.539.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique en date du 6 février 2003 que Monsieur Pierre Zigliana, né le 14 avril 1969 à Esch-sur-Alzette, chef cuisinier, demeurant au 304A, route de Thionville, L-5886 Hespérange, a été nommé comme gérant technique pour l'activité relative à la restauration de la Société, pour une durée indéterminée.

Les gérants de la Société sont donc désormais les personnes suivantes:

- M. Raphael Kieffer, né le 23 septembre 1972 à Pétange, indépendant, demeurant au 47, Gaaschtbiérg, L-8230 Mamer, comme gérant administratif,

- M. Pierre Zigliana, comme gérant technique.

La Société est engagée par la signature individuelle de M. Raphael Kieffer pour toute activité relative à l'activité de débit de boissons de la Société et pour toute activité relative à l'activité de restauration par la signature individuelle de M. Zigliana.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

R. Kieffer / P. Zigliana

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2005, réf. LSO-BA03940. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017560.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

H.I.F. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 87.879.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 février 2005, réf. LSO-BB05159, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(017355.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

JOHANN BERGER TRANSPORTE, LUXEMBURG, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-9990 Weiswampach, Haus Nummer 40.
H. R. Luxemburg B 94.220.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendfünf, den achten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre Probst, mit dem Amtssitz zu Ettelbrück.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung JOHANN BERGER, TRANSPORT- UND KRAFTFAHRZEUGREPARATUR GESELLSCHAFT m.b.H., mit Sitz in A-6250 Radfeld (Österreich), Rettenbach 10A,

hier vertreten durch Herrn Robert Austen, Privatangestellter, wohnhaft zu B-4784 St. Vith, Neundorf 10,

auf Grund einer Spezialvollmacht unter Privatschrift, gegeben zu Wien (Österreich) am 31. Januar 2005, durch Herrn Dr. Albert Mayer, Jurist, wohnhaft zu FL-9490 Vaduz, Alvierweg 20, handelnd in seiner Eigenschaft als handelsrechtlicher Geschäftsführer der vorerwähnten Gesellschaft, wie dies hervorgeht aus einem Auszug mit aktuellen Daten, Stichtag 1. September 2004, des Justizfirmenbuches der Republik Österreich, Nr FN 35750z, welche Vollmacht, nach ne varietur-Unterzeichnung durch den Vollmachtnehmer und den instrumentierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden;

die vorgenannte Gesellschaft, alleinige Teilhaberin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung JOHANN BERGER TRANSPORTE, LUXEMBURG, GmbH, mit Sitz zu L-9990 Weiswampach, Haus Nummer 40, gegründet unter dem Namen ALBERT SCHRAM & CO, G.m.b.H., unter Form einer Komanditgesellschaft durch Urkunde unter Privatschrift vom 30. November 1973, umgewandelt in eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Marc Cravatte mit dem damaligen Amtssitz zu Wiltz am 20. April 1977, veröffentlicht im Mémorial C - Recueil Spécial des Sociétés et Associations - von 1977, Seite 5563, zu verschiedenen Malen abgeändert, und zuletzt durch Urkunde aufgenommen durch Notar Marc Cravatte mit dem damaligen Amtssitz zu Ettelbrück am 10. November 2004, einregistriert zu Diekirch am 12. November 2004, Band 614, Blatt 66, Nummer 8, noch nicht im Mémorial C veröffentlicht,

eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter Nummer B 94.220,

welcher Komparent, handelnd wie erwähnt, vertretend das gesamte Gesellschaftskapital, in einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammenge treten ist und, einstimmig und laut entsprechender Tagesordnung, nachfolgende Beschlüsse gefasst hat:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Auflösung und die in Liquidationssetzung der Gesellschaft rückwirkend auf den 31. Dezember 2004;

Die Generalversammlung ernennt zum Liquidator der Gesellschaft Herrn Robert Austen, vorbenannt, mit den weitgehendsten Befugnissen welche durch das Gesetz erlaubt sind;

Die Generalversammlung hebt die Mandate der aktuellen Geschäftsführer rückwirkend auf den 31. Dezember 2004 auf und gibt ihnen ebenfalls Entlastung.

Da nichts Weiteres auf der Tagesordnung stand, wurde die Generalversammlung geschlossen.

Kosten

Die Kosten und Gebühren gegenwärtiger Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Ettelbrück in der Amtsstube des instrumentierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Vertreter der Komparentin, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. Austen, P. Probst.

Enregistré à Diekirch, le 9 février 2005, vol. 614, fol. 93, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

Für gleichlautende Abschrift zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Ettelbrück, den 11. Februar 2005.

P. Probst.

(900749.3/4917/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 février 2005.

EAST EUROPE REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 85.222.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 février 2005, réf. LSO-BB05182, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(017358.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

ASTILLA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 77.452.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 février 2005, réf. LSO-BB05487, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A.

Banque domiciliataire

Signatures

(017372.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

ASTILLA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 77.452.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 février 2005, réf. LSO-BB05491, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A.

Banque domiciliataire

Signatures

(017373.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

ASTILLA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 77.452.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 février 2005, réf. LSO-BB05492, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A.

Banque domiciliataire

Signatures

(017374.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

ASTILLA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 77.452.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 février 2005, réf. LSO-BB05496, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A.

Banque domiciliataire

Signatures

(017375.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

AMBO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 42.057.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 février 2005, réf. LSO-BB05184, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(017361.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

CWE PROPERTY HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 63.633.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 6 mars 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 12 juin 1998.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 24 février 2005, réf. LSO-BB05411, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(017383.3/250/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

PLANET JARDIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9230 Diekirch, 14, route d'Ettelbruck.
R. C. Luxembourg B 106.183.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le dix-huit février.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Muharrem Hasani, ouvrier horticole, né le 1^{er} juillet 1960 à Kucica (Kosovo), demeurant à L-9230 Diekirch, 14, route d'Ettelbruck.

Lequel comparant a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. - Forme juridique, Objet, Dénomination, Siège, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la Société.

Art. 2. La Société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de jardinage, horticulture et paysagiste ainsi que la vente de produits liés à ce secteur.

En général, la Société pourra faire toutes autres transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou à tout autre objet social similaire ou susceptible d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Art. 3. La Société prend la dénomination de PLANET JARDIN, S.à r.l.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Diekirch.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II. - Capital, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par dix (10) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est calculé sur base du bilan moyen des trois dernières années et, si la Société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Titre III. - Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

Les gérants peuvent voter par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre support écrit.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées par le(s) gérant(s).

Les gérants ou des tiers sont autorisés à représenter un ou plusieurs autres gérants lors de réunions des gérants.

Titre IV. - Décisions de l'associé unique, Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi modifiée du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Titre V. - Année sociale, Bilan, Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même l'année.

Art. 11. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Le solde du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, amortissements, charges et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI. - Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII. - Dispositions générales

Art. 13. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2005.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été entièrement souscrites par Monsieur Muharrem Hasani, préqualifié.

Elles ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille trois cent cinquante euros (1.350,- EUR).

Résolutions

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée avec pouvoir d'engager valablement la Société par sa seule signature:

Monsieur Muharrem Hasani, ouvrier horticole, né le 1^{er} juillet 1960 à Kucica (Kosovo), demeurant à L-9230 Diekirch, 14, route d'Ettelbruck.

2) Le siège social de la Société est établi à L-9230 Diekirch, 14, route d'Ettelbruck.

Déclaration

Le notaire a attiré l'attention du comparant sur le fait que la Société doit obtenir une autorisation d'établissement de la part des autorités administratives compétentes en rapport avec son objet social avant de commencer son activité commerciale, avertissement que le comparant reconnaît avoir reçu.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Hasani, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2005, vol. 147S, fol. 15, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2005.

A. Schwachtgen.

(900752.3/230/112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 février 2005.

TRX LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 78.842.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 février 2005, réf. LSO-BB05048, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2005.

Signature.

(017387.3/1005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

ASSAREL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 93.535.

Le bilan au 31 décembre 2003, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 22 février 2005, réf. LSO-BB04848, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(017388.3/833/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

ROBUSTO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 85.674.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le quinze février.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société MONTECRISTO HOLDINGS LTD, ayant son siège social à Karaiskakis Street, 3032 Limassol, Chypre, ici représentée par Monsieur Marc Koeune, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Limassol, le 5 janvier 2005.

Laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme ROBUSTO S.A., R.C.S. Luxembourg N° B 85.674, fut constituée par acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 11 janvier 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 716 du 10 mai 2002;

- La société a actuellement un capital de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) représenté par trente-deux (32) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, entièrement libérées;

- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la société ROBUSTO S.A.;

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la société ROBUSTO S.A. avec effet immédiat;

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la société ROBUSTO S.A. déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné;

- L'actionnaire unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée;

- La comparante reconnaît avoir pris connaissance et approuvé les comptes annuels au 31 décembre 2004, sur base des rapports de gestion et rapports de commissaire s'y rapportant et des annexes;

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour;

- Le mandant donne tous pouvoirs à FIDUCENTER S.A. pour procéder au dépôt desdits comptes annuels et des déclarations fiscales y afférentes;

- Les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans auprès de la société FIDUCENTER S.A., 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire le registre des actions nominatives avec les transferts afférents et un certificat d'action au porteur qui ont été immédiatement lacérés.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société ROBUSTO S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2005, vol. 146S, fol. 7, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2005.

A. Schwachtgen.

(017827.3/230/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

ROBUSTO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 85.674.

Les comptes de clôture au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 12 février 2005, réf. LSO-BB04437, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2005.

A. Schwachtgen

Notaire

(017830.3/230/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

NORI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 94.326.

L'an deux mille cinq, le deux février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NORI S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro B 94.326, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 17 mars 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 821 du 7 août 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane Morelle, employé privé, demeurant à Peppange.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Béatrice Pauls, employée privée, demeurant à Strassen.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Frederik Rob, employé privé, demeurant à Weiler.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les dix mille (10.000) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social de Luxembourg-Ville à Strassen et modification de l'article concerné des statuts.
2. Modification de l'article 8 des statuts.
3. Acceptation de la démission et de la nomination du conseil d'administration en remplacement.
4. Modification de l'article 12 des statuts.
5. Acceptation de la démission et de la nomination du commissaire aux comptes en remplacement.

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire à L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon de sorte que la première phrase de l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante: «Le siège de la société est établi à Strassen».

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 8 des statuts qui aura désormais la teneur suivante: «Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante».

Troisième résolution

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Renaud Belnet, Madame Chantai Dubois, Monsieur Guy Hornick et de Monsieur John Seil de leurs fonctions d'administrateurs de catégorie A respectivement d'administrateurs de catégorie B.

Elle donne décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 13 décembre 2004.

Quatrième résolution

L'assemblée approuve la nomination du nouveau conseil d'administration, avec effet au 13 décembre 2004, et dont le mandat des administrateurs ainsi nommés expirera à l'assemblée générale qui aura lieu en 2010:

1. Monsieur Stéphane Morelle, employé-privé, né le 15 juin 1975 à Thionville, demeurant 10, rue de Crauthem, L-3390 Peppange.
2. Monsieur Joeri Steeman, expert-comptable, né le 11 juin 1966 à Wilrijk, demeurant 16, cité Lédenbiërg, L-5341 Moutfort.
3. Monsieur Marc Boland, expert-comptable, né le 1^{er} août 1963 à Ougrée, demeurant 7, rue Principale à L-5240 Sandweiler.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 12 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques».

Sixième résolution

L'assemblée accepte la démission du commissaire aux comptes AUDIEX S.A., ayant son siège 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg. Elle donne décharge au commissaire aux comptes pour l'exercice de son mandat jusqu'au 13 décembre 2004.

Septième résolution

L'assemblée approuve la nomination du nouveau commissaire aux comptes avec effet au 13 décembre 2004, son mandat expirant à l'assemblée générale qui aura lieu en 2010:

- Monsieur Pascoal da Silva, employé privé, né le 2 juillet 1979 à Montreuil, demeurant 25, route de Remich, L-5460 Trintange.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Strassen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. Morelle, B. Pauls, F. Rob, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 8 février 2005, vol. 430, fol. 52, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): E. Weber.

Pour copie conforme, délivrée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 février 2005.

H. Hellinckx.

(018104.3/242/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

NORI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 94.326.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 février 2005.

H. Hellinckx

Notaire

(018105.3/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

ELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 41, Z.A. Am Bann.
R. C. Luxembourg B 14.791.

Le bilan au 31 décembre 2003, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 22 février 2005, réf. LSO-BB04847, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(017389.3/833/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

TON INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon.
R. C. Luxembourg B 72.953.

Le bilan au 30 septembre 2004, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 22 février 2005, réf. LSO-BB04844, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(017391.3/833/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

SYSTEM AND MANAGEMENT INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 62.633.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 21 mai 2003

4. Les mandats d'Administrateurs et de Commissaires aux Comptes venant à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renouveler les mandats d'Administrateurs de Messieurs Michaël Haegelsteen, Christophe Blondeau, Nour-Eddin Nijar, Rodney Haigh et Romain Thillens pour une nouvelle période de six ans.

Le Président rappelle à l'Assemblée que Monsieur Michaël Haegelsteen est depuis le 11 mai 1998 délégué à la gestion journalière en tant qu'administrateur-directeur de la société. Son mandat venant à expiration, il est décidé de le renouveler pour une nouvelle période de six ans.

De même, l'Assemblée décide de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de la société HRT REVISION, S.à r.l. pour une nouvelle période de six ans.

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle à tenir en l'an 2009.

5. L'Assemblée décide de ne pas renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Rodney Haigh et de ne pas pourvoir à son remplacement. L'Assemblée décide également de réduire le nombre de postes d'Administrateurs de cinq à quatre. Suite à cette résolution, le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit:

- Michaël Haegelsteen, Administrateur et Administrateur-Directeur,
- Christophe Blondeau, Administrateur,
- Nour-Eddin Nijar, Administrateur,
- Romain Thillens, Administrateur.

Pour extrait conforme

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2005, réf. LSO-BB01475. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017542.3/565/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

TRANSCOM PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 67.937.

L'an deux mille cinq, le vingt-huit janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TRANSCOM PARTICIPATIONS S.A., ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, 56, route de Trèves, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 67.937, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 10 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 194 du 23 mars 1999, dont le capital social a été converti en euro suivant une assemblée générale extraordinaire du 27 mai 2002, dont le procès-verbal a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1564 du 30 octobre 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Regina Rocha Melanda, employée privée, demeurant à Dudelange.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Gaby Trierweiler, employée privée, demeurant à Leudelange.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Sophie dos Santos, employée privée, demeurant à Villers la Montagne (France).

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social de L-2633 Senningerberg, 56, route de Trèves à L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
2. Démission des administrateurs actuels et décharge pleine et entière de leurs fonctions.
3. Nomination de trois nouveaux administrateurs.
4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-2633 Senningerberg, 56, route de Trèves à L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet de sorte que la première phrase de l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. 1^{ère} phrase.**

Le siège social est établi à Luxembourg».

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission des trois administrateurs actuels, Messieurs Carl Wolfgang Esser, Alexander Burghof et Christian Hülsebuschet leur accorde pleine et entière décharge en ce qui concerne l'exercice de leurs fonctions jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer trois nouveaux administrateurs:

CARDALE OVERSEAS INC., avec siège social à P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée sous le numéro IBC 137942;

KELWOOD INVESTMENTS LTD., avec siège social à P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée sous le numéro IBC 137958;

TASWELL INVESTMENTS LTD, avec siège social à P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée sous le numéro IBC 140878.

Le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2010.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Rocha Melanda, G. Trierweiler, S. dos Santos, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 4 février 2005, vol. 430, fol. 50, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): E. Weber.

Pour copie conforme, délivrée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 février 2005.

H. Hellinckx.

(018111.3/242/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

TRANSCOM PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 67.937.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 février 2005.

H. Hellinckx

Notaire

(018112.3/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

FUR INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon.

R. C. Luxembourg B 72.932.

Le bilan au 30 septembre 2004, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 22 février 2005, réf. LSO-BB04842, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(017394.3/833/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

SALAVAT INTERNATIONAL S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-5366 Münsbach, 136, rue Principale.

H. R. Luxemburg B 44.646.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendfünf, den achtzehnten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Emile Schlessler, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, 35, rue Notre-Dame.

Fand statt die ausserordentliche Generalversammlung der anonymen Holdinggesellschaft SALAVAT INTERNATIONAL S.A., mit Sitz in L-5366 Münsbach, 136, rue Principale, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch Notar Joseph Elvinger, mit dem damaligen Amtswohnsitz in Düdelingen, am 2. Juli 1993, veröffentlicht im Mémorial, «Recueil des Sociétés et Associations» C, Nummer 475 vom 13. Oktober 1993, in Liquidation gesetzt gemäss Urkunde, aufgenommen durch Notar Paul Bettingen, mit dem Amtswohnsitz in Niederanven, am 22. Juni 2001, veröffentlicht im Mémorial, «Recueil des Sociétés et Associations» C, Nummer 8 vom 3. Januar 2002, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter Sektion B und Nummer 44.646, mit einem Gesellschaftskapital von dreissigtausendneunhundertsechundachzig Komma neunundsechzig Euro (EUR 30.986,69).

Als Vorsitzender der Versammlung amtiert Frau Sylviane Dummong-Kemp, Steuerberaterin, beruflich wohnhaft in L-5366 Münsbach, 136, rue Principale,

welche Frau Nicole Bley, Angestellte, wohnhaft in Cruchten, zur Schriftführerin bestellt.

Die Versammlung ernennt zur Stimmzählerin, Frau Mireille Perrard, Angestellte, wohnhaft in Luxemburg.

Die Vorsitzende ersucht den amtierenden Notar, folgendes zu beurkunden:

I.- Die anwesenden und vertretenen Aktionäre und die Zahl ihrer Aktien sind auf einer Anwesenheitsliste angegeben, welche von dem Vorsitzenden, dem Schriftführer, dem Stimmzähler, den Aktionären oder deren Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet wurde. Die Anwesenheitsliste sowie die Vollmachten bleiben der gegenwärtigen Urkunde beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

II.- Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass sämtliche Aktien anwesend oder vertreten sind. Die Versammlung ist also rechtsgültig zusammengesetzt, betrachtet sich als wirksam einberufen und kann über die Tagesordnung beschliessen, wovon die Aktionäre im voraus Kenntnis hatten.

III.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

1. Bericht des Liquidationsprüfers.
2. Entlastung des Liquidators und des Liquidationsprüfers.
3. Entscheidung über die Aufbewahrung der Gesellschaftsbücher.
4. Abschluss der Liquidation.

Nach Beratung, fasst die Generalversammlung dann einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, den durch den Liquidationsprüfer vorgelegten Bericht anzunehmen.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, dem Liquidator und dem Liquidationsprüfer vorbehaltslos Entlastung für die Ausübung ihrer Funktionen zu erteilen.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, dass sämtliche Bücher und Dokumente der Gesellschaft während fünf Jahren am ehemaligen Gesellschaftssitz aufbewahrt werden.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung schliesst andurch die Liquidation der Gesellschaft ab.
Somit ist die Existenz der Gesellschaft SALAVAT INTERNATIONAL S.A., endgültig beendet.
Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist und sonst keiner das Wort ergreift, erklärt die Vorsitzende die Versammlung für aufgehoben.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde in Münsbach, am Datum wie eingangs erwähnt.
Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an die dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Komparenten, haben dieselben die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.
Gezeichnet: S. Dummong-Kemp, N. Bley, M. Perrard, E. Schlessler.
Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2005, vol. 147S, fol. 15, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung auf stempelfreiem Papier, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 24. Februar 2005. E. Schlessler.
(018138.3/227/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

INVEST-E-NET S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 75.037.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 4 avril 2000.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 21 janvier 2005, réf. LSO-BA05836, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INVEST-E-NET S.A.

Signature

(017606.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

INVEST-E-NET S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 75.037.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 4 avril 2000.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 21 janvier 2005, réf. LSO-BA05837, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INVEST-E-NET S.A.

Signature

(017605.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

INVEST-E-NET S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 75.037.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 4 avril 2000.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 21 janvier 2005, réf. LSO-BA05838, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INVEST-E-NET S.A.

Signature

(017604.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

**MILESTONE FINANCE HOLDING COMPANY S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. MILESTONE FINANCE COMPANY).**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 12.813.

L'an deux mille cinq, le dix janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding MILESTONE FINANCE COMPANY, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 28 février 1975, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 92 du 21 mai 1975. Les statuts en ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 31 mai 1979, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C de 1979, page 9110.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Luis Tavares, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Delphine Clement, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Nicole Thirion, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination sociale de MILESTONE FINANCE COMPANY en MILESTONE FINANCE HOLDING COMPANY S.A. et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts;

2. Modification de la durée de la société pour en faire une société à durée illimitée et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts;

3. Allongement de la durée des mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes de cinq à six ans et modification subséquente des articles 4 et 6 des statuts;

4. Introduction d'un nouvel article dans les statuts ayant la teneur suivante:

«Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi».

5. Suppression de l'article 7 des statuts relatif au cautionnement des mandats des administrateurs et du ou des commissaires aux comptes;

6. Suppression de l'article 10 des statuts relatif au dépôt préalable des actions à l'assemblée générale;

7. Refonte complète des statuts et renumérotation subséquente des articles;

8. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier la dénomination sociale de MILESTONE FINANCE COMPANY en MILESTONE FINANCE HOLDING COMPANY S.A. et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier la durée de la société pour en faire une société à durée illimitée et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'allonger la durée des mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes de cinq à six ans et de modifier en conséquence les articles 4 et 6 des statuts.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'introduire d'un nouvel article dans les statuts ayant la teneur suivante:

«Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi».

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de supprimer l'article 7 des statuts relatif au cautionnement des mandats des administrateurs et du ou des commissaires aux comptes.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de supprimer l'article 10 des statuts relatif au dépôt préalable des actions à l'assemblée générale.

Septième résolution

L'Assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts pour leur donner la suivante:

Titre I^{er}. - Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme, sous la dénomination de: MILESTONE FINANCE HOLDING COMPANY S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société pourra emprunter sous toutes formes, avec ou sans garantie.

La Société n'exercera pas directement d'activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

La Société pourra participer à la création d'entreprises industrielles ou commerciales. Elle peut prêter tous concours par des prêts, avances, garanties ou de toute autre manière à des sociétés dans lesquelles elle détient un intérêt. La Société peut détenir tous brevets et toutes licences qui découlent de tels brevets ou s'y rattachent; elle peut détenir également des marques de fabrique détachables d'activités industrielles ou commerciales. La Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utile à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du trente et un juillet mille neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding.

Art. 3. Le capital social est fixé à USD 500.000,- (cinq cent mille dollars américains) représenté par 50.000 (cinquante mille) actions de USD 10,- (dix dollars américains) chacune.

Toutes les actions sont au porteur ou nominatives, au choix de l'actionnaire.

Titre II. - Administration, Surveillance

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle du délégué du conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un délégué du conseil.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires ; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre III. - Assemblée générale et Répartition des bénéfices

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires

lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le quatrième mercredi du mois de mai à 10.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre IV. - Exercice social, Dissolution

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 14. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V. - Disposition générale

Art. 15. La loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et la loi du trente et un juillet mille neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holdings ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes. Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Tavares, D. Clement, N. Thirion, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 13 janvier 2005, vol. 430, fol. 26, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 février 2005.

H. Hellinckx.

(018080.3/242/151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

MILESTONE FINANCE HOLDING COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 12.813.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 février 2005.

H. Hellinckx.

Notaire

(018083.3/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

GREENBELT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 99.841.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 28 janvier 2005

* Madame Antonella Graziano, domiciliée professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, est cooptée au poste d'Administrateur en remplacement de Monsieur Ricardo Sanchez, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009. La cooptation de Madame Antonella Graziano, sera ratifiée à la prochaine Assemblée.

GREENBELT S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2005, réf. LSO-BB04659. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017496.3/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

EBERNO, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 43.283.

Le bilan au 31 décembre 2004, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 22 février 2005, réf. LSO-BB04841, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(017398.3/833/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

AMICALE DES FRANÇAIS A LUXEMBOURG, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 29, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg F 947.

STATUTS

Entre les soussignés

M. Hervigot Alain
23, rue de l'Eglise
L-3833 Schiffflange
Français

Mme Gregoire Marie-Thérèse
128, rue de Belvaux
L-4026 Esch-sur-Alzette
Française

M. Lafargue Jean-Louis
37A, boulevard Robert Schuman
L-8430 Olm
Français

Mme Pelletier Christine
130, rue Pierre Krier
L-1880 Luxembourg
Française

Mme Sportiello Eliane
9A, rue de Hassel
L-5899 Syren
Française

M. Gaudry Daniel
2, rue de la Redoute
L-2416 Howald
Français

Mme Lafargue Agnès
37A, boulevard Robert Schuman
L-8430 Olm
Française

M. Martin Michel
5, rue Nicolas Mameranus
L-2117 Luxembourg
Français

Mme Schultz-Gaudry Claudine
2, rue de la Redoute
L-2416 Howald
Française

M. Strintz Jean-François
25, rue J.B. Fresez
L-1542 Luxembourg
Français

Il a été convenu le jeudi 29 avril 2004 à Luxembourg de constituer une association sans but lucratif au sens de la loi luxembourgeoise du 21 avril 1928, modifiée par la loi du 4 mars 1994.

Art. 1^{er}. Appellation et forme

- Appellation: AMICALE DES FRANÇAIS À LUXEMBOURG
- Forme: Association sans but lucratif (ASBL).

Art. 2. Objet. L'Amicale des Français à Luxembourg, association sans but lucratif, se propose de réunir les Français, Françaises et sympathisants résidant au Grand-Duché et pays limitrophes en vue de

- resserrer les liens entre eux,
- pratiquer la solidarité et l'entraide
- faciliter l'exercice des droits reconnus aux Français de l'Etranger.

Art. 3. L'Amicale est indépendante de toute appartenance politique, de tout syndicat et de toute confession.

Art. 4. Le Comité de l'Amicale statue quant aux demandes d'adhésions et aux exclusions. Peuvent être membres les Français et les Françaises ainsi que les sympathisants qui en font la demande. L'Amicale accueille également des membres donateurs et des membres bienfaiteurs.

Néanmoins ne sont membres actifs, avec droit de vote en Assemblée Générale que les Français résidant au Grand-Duché et à jour de cotisation.

Art. 5. L'Assemblée Générale est souveraine et délègue ses pouvoirs de décision au Comité pour leur exécution.

Art. 6. Le Comité de l'Amicale doit convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire une fois par an pour procéder au voté à la majorité des membres actifs présents ou représentés par procuration, avec un maximum de cinq procurations cumulables pour un même membre et disposant du droit de vote au sens de l'article 4 notamment pour:

- l'examen de l'exercice et de la situation financière de l'Amicale,
- le montant de la cotisation annuelle,

- et de toute autre question à l'ordre du jour.

Pour toutes les Assemblées, les convocations doivent être envoyées quinze jours à l'avance et indiquer l'ordre du jour.

Art. 7. Une Assemblée Générale Extraordinaire doit être convoquée par le Comité pour délibérer:

- en cas de dissolution éventuelle de l'Amicale sur l'affectation de l'actif et du passif,
- à la demande de 25 membres actifs minimum ou de la majorité du Comité,
- de la modification des statuts.

Art. 8. Les Assemblées générales Extraordinaires se prononcent après délibération, à la majorité des membres actifs présents ou représentés par procuration, disposant du droit de vote au sens de l'article 4.

Art. 9. Le Comité se compose d'un minimum de 5 membres élus par l'Assemblée Générale des membres actifs (au sens de l'article 4) de l'Amicale pour une période de deux ans, renouvelable par moitié chaque année.

Le Comité assure la gestion des affaires de, l'Amicale. Il désigne au minimum parmi les membres:

- un Président,
- un Vice-Président,
- un Secrétaire,
- un Trésorier,
- et un ou plusieurs membres,

et se réserve le droit de s'adjoindre collaborateurs, membres actifs ou sympathisants.

Le Comité est convoqué par le Président ou à la demande de trois de ses membres.

Les membres du Comité doivent apporter un concours effectif à toutes les activités de l'Amicale.

Il délibère valablement quel que soit le nombre des membres présents.

Art. 10. L'Amicale est valablement représentée vis-à-vis de l'Ambassade et du Consulat de France et des administrations françaises et luxembourgeoises par son Président ou par, toute personne du Comité délégué par lui. Le Président peut engager valablement à l'Amicale à l'égard de tiers, les membres approuvant les présents statuts lui en ayant conféré le pouvoir.

Art. 11. Les membres sont tenus de verser une cotisation annuelle d'un montant maximum de 50,- euros. Le Comité peut, en réunion, décider de l'exclusion de toute personne n'étant pas, à jour de sa cotisation malgré rappel.

Art. 12. Gestion financière

a) vis-à-vis des tiers, l'association est valablement engagée comme suit:

- Banque et CCP: 3 signatures déposées (Président, Vice-Président ou Secrétaire, Trésorier),
- Courrier: 1 signature (Président ou Secrétaire),
- Quittances: 1 signature (Trésorier).

b) Le Trésorier est chargé de la gestion financière de l'Association. Il enregistre les recettes et effectue les paiements votés par le Bureau. Chaque année, aux fins de décharge, il soumet un rapport sur la gestion financière à l'Assemblée Générale (Après vérification des deux commissaires aux comptes).

L'exercice comptable commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 13. Modifications des statuts. Les statuts ne peuvent être modifiés que par une Assemblée générale extraordinaire.

Les propositions de modifications reçues par le Bureau ou proposées par lui, sont inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale extraordinaire qui suit.

L'ordre du jour doit être envoyé à tous les membres de l'assemblée au moins trente jours à l'avance.

Art. 14. Dissolution de l'association. L'association, pour conserver son existence, doit grouper au moins dix membres. La dissolution ne peut être prononcée que pour cas de force majeure ou pénurie de membres.

Elle est prononcée en Assemblée Générale Extraordinaire, comprenant au moins la moitié des membres affiliés. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée Générale est convoquée à trente jours d'intervalle et cette fois elle peut valablement délibérer sans quorum.

En cas de dissolution, l'actif social sera attribué à la Société française de Bienfaisance.

Art. 15. Dépôt des statuts. Les présents statuts seront déposés conformément à la loi luxembourgeoise.

Art. 16. Eventuels règlements additionnels. Ces statuts peuvent être complétés par des règlements d'application adoptés en assemblée générale.

Art. 17. Le siège social de l'Amicale est:

Grand Hôtel CRAVAT,
29, Boulevard Roosevelt,
L-2450 LUXEMBOURG.

Adresse de l'Amicale des Français à Luxembourg:
AMICALE DES FRANÇAIS A LUXEMBOURG,
BP 1322,
L-1013 Luxembourg.

Si, pour des raisons de commodité ou pour tout motif, le Comité en exercice estime nécessaire de procéder au transfert du siège social, ce dernier pourra être décidé à la majorité du Comité, à charge pour lui d'en informer le Consulat et les membres de l'Amicale et de notifier cette décision au registre des associations.

Art. 18. L'Association est constituée pour une durée illimitée.

Les présents statuts ont été approuvés à la majorité par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 avril 2004.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2005, réf. LSO-BC00421. – Reçu 322 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018702.3/000/115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2005.

BOOTES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2269 Luxembourg, 5, rue Jean Origer.

R. C. Luxembourg B 64.702.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le deux février.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Paul de Valensart Schoenmaeckers, gérant de société, né à Katana (Congo Belge), le 6 avril 1946, demeurant à B 5372 Méan Bassinnes, 1. ici représentée par Madame Dominique Papenhoff, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration annexée au présent acte.

Lequel comparant a prié le notaire d'acter:

- qu'il existe avec siège social à Luxembourg, une société anonyme sous la dénomination de BOOTES S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, Section B sous le numéro 64.702, constituée suivant acte notarié du 19 mai 1998, publié au Mémorial C page 28.812/98.

- que le capital social de ladite société s'élève actuellement à cinquante mille huit cents euro (EUR 50.800,-), représenté par 2.049 actions sans désignation de valeur nominale.

- que le mandant soussigné est devenu propriétaire de toutes les actions de la société; qu'en tant qu'actionnaire unique, le mandant soussigné déclare expressément vouloir procéder à la dissolution de société;

- que le mandant soussigné déclare en outre que le passif a été apuré et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux;

- que le mandant soussigné donne décharge pleine et entière à tous les administrateurs et au commissaire aux- comptes de la société;

- que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

Sur ce, le comparant a présenté au notaire instrumentant les certificats au porteur de la société qui ont été immédiatement oblitérés par le notaire.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de huit cents euros (EUR 800,-)

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite à la comparante, celle-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: D. Papenhoff, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 février 2005, vol. 904, fol. 75, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 24 février 2005

G. d'Huart.

(018133.3/207/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

SAIRDEFI, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 29.655.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 22 décembre 2003 à Luxembourg

Le conseil décide à l'unanimité de fixer le siège social au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2004.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2005, réf. LSO-BB04978. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017500.3/3842/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

GECIS GLOBAL (LUX), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 151.512.500.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R. C. Luxembourg B 104.547.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession intitulé «Securities Purchase Agreement» daté du 7 novembre 2004 tel que modifié de temps à autre, que GE LUXEMBOURG INVESTMENTS S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès à L-2636 Luxembourg (GE) a transféré 3.000.000 parts sociales préférentielles de catégorie A et 3.000.000 parts sociales préférentielles de catégorie B de la Société d'une valeur nominale de 25,- EUR chacune à GECIS INVESTMENT CO. (LUX), une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 7, Val Ste Croix à L-1371 Luxembourg (GECIS INVEST) avec effet au 30 décembre 2004.

Il résulte d'un contrat de cession sous seing privé du 30 décembre 2004 entre GE et GECIS INVEST que GE a cédé 300 parts sociales ordinaires de la Société d'une valeur nominale de 25,- EUR chacune à GECIS INVEST avec effet au 30 décembre 2004.

En conséquence de ce qui précède, l'actionnariat de la Société se compose depuis le 30 décembre 2004 et à ce jour de la manière suivante:

GE LUXEMBOURG INVESTMENTS S.à r.l.	60.000 parts sociales préférentielles de catégorie A 200 parts sociales ordinaires
GECIS INVESTMENT CO. (LUX)	3.000.000 parts sociales préférentielles de catégorie A 3.000.000 parts sociales préférentielles de catégorie B 300 parts sociales ordinaires

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2005, réf. LSO-BB05497. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017403.3/253/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

WATER-SPRITE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 82.338.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 février 2005

Madame Nadia Meyer, directrice, demeurant à Luxembourg a été nommée administrateur de la société en remplacement de Monsieur Franck Provost, directeur, demeurant à Luxembourg, administrateur démissionnaire.

Luxembourg OFFSHORE MANAGEMENT COMPANY S.A., en abrégé LOMAC S.A., ayant son siège social à 1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare a été nommée commissaire aux comptes de la société en remplacement de SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A., ayant son siège social à 8080 Bertrange, 36, route de Longwy, commissaire aux comptes démissionnaire.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille sept.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2005, réf. LSO-BB04689. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017491.3/263/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

FHG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R. C. Luxembourg B 97.245.

—
Le bilan au 30 juin 2004, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 22 février 2005, réf. LSO-BB04840, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(017404.3/833/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

DIMENSIONS 3 SOPARFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6235 Beidweiler, 20, rue d'Eschweiler.
R. C. Luxembourg B 106.151.

—
STATUTS

L'an deux mille cinq, le quatorze janvier.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) Monsieur Marc Dieschbourg, architecte, demeurant à L-6235 Beidweiler, 20, rue d'Eschweiler.

2) Madame Maria Pappa, fonctionnaire, demeurant à L-6235 Beidweiler, 20, rue d'Eschweiler.

Madame Maria Pappa est ici représentée par M. Marc Dieschbourg en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Beidweiler, le 10 janvier 2005.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme de type SOPARFI sous la dénomination de DIMENSIONS 3 SOPARFI S.A. Le siège social est établi à Beidweiler.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'étude, la planification et la réalisation de toutes missions d'architectures et d'urbanisme, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Elle a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société s'interdit toutefois toute participation ou activité pouvant créer un conflit d'intérêts et porter atteinte à l'indépendance professionnelle de l'activité libérale d'architecte, d'ingénieur-conseil et elle s'engage à respecter toutes les dispositions législatives et réglementaires auxquelles est soumise l'activité réglementée en question.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de tout autre manière, tous titres et valeurs mobilières, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur des affaires.

La société pourra enfin, tant au Luxembourg, qu'à l'étranger, réaliser tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, fiduciaires, civiles, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 3. Le capital social souscrit est fixé à cinquante mille euro (50.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cinquante euro (50,- EUR) par action.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts. La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'assemblée générale au conseil d'administration.

L'assemblée générale appelée à délibérer soit sur l'augmentation de capital soit sur l'autorisation d'augmenter le capital conformément à l'article 32-1 nouveau de la loi sur les sociétés commerciales, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants ou autoriser le conseil à le faire sous les conditions définies à l'article 32-3 (5) deuxième alinéa de la même loi.

Art. 4. Les actions sont nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

L'actionnaire qui souhaite céder tout ou partie de ses actions doit les offrir préalablement aux autres actionnaires par lettre recommandée.

Cette lettre est envoyée au Conseil d'Administration qui la fera parvenir immédiatement aux actionnaires également par lettre recommandée. Si le cédant dispose d'un candidat cessionnaire non-actionnaire l'offre indiquera notamment de manière précise:

- l'identité du candidat cessionnaire.
- le nombre d'actions que le candidat cessionnaire souhaite acquérir.
- le prix que le candidat cessionnaire propose de payer pour ces actions (ou si la contre prestation n'est pas constituée par le versement d'une somme d'argent, la contre valeur en espèces de la prestation offerte).
- les conditions de paiement et les autres conditions qui régissent la cession proposée des actions.

Les actionnaires doivent prendre position par rapport à cette offre endéans les deux mois de la réception. En cas de non-agrément du candidat cessionnaire les actionnaires peuvent racheter les actions offertes. A défaut les actionnaires doivent désigner un ou plusieurs tiers auxquels le cédant sera tenu de céder ses actions.

Les héritiers ou ayants cause d'un actionnaire sortant doivent immédiatement demander l'agrément par tous les autres actionnaires par l'entremise du Conseil d'Administration. A défaut d'agrément unanime ils sont tenus de céder les actions aux autres actionnaires ou à des tiers par eux désignés.

Dans toutes les hypothèses de rachat par les actionnaires ceux des actionnaires qui sont intéressés à un rachat peuvent racheter l'ensemble des actions offertes en proportion des actions détenues par eux. Pour la détermination de cette proportion ni les actions rachetées, ni celles des actionnaires qui ne seraient pas intéressés au rachat ne seront prises en considération.

Dans toutes les hypothèses de rachat par les actionnaires les modalités et conditions de la cession résulteront d'une convention sous seing privé entre les actionnaires. En particulier le prix sera celui fixé dans cette convention ou, à défaut, le prix déterminé par des experts. En l'absence de convention chaque actionnaire peut désigner un expert à condition de le faire endéans la quinzaine de l'envoi de la prise de proposition prévue à l'alinéa 3. Les experts doivent désigner un expert supplémentaire si ceci est requis pour les départager. A défaut d'accord des experts sur la personne de l'expert, celui-ci sera désigné par le Président du Tribunal d'arrondissement de Luxembourg. Tous les experts doivent être choisis parmi la liste des Réviseurs d'Entreprises ou Experts comptables agréés à Luxembourg.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés, ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être confiée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder aux versements d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 7. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 8. La société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la société, sauf le cas où dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième vendredi du mois de mai à 09.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations et pour la première fois en 2006.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) Monsieur Marc Dieschbourg, prénommé	(...)
2) Madame Maria Pappa, prénommé	(...)
Total: mille	1.000

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de cinquante mille euro (50.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2005.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille quatre cent soixante et un euro (1.461,- EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Marc Dieschbourg, architecte, demeurant à L-6235 Beidweiler, 20, rue d'Eschweiler,

- Madame Maria Pappa, fonctionnaire, demeurant à L-6235 Beidweiler, 20, rue d'Eschweiler,

- Monsieur Paul Dieschbourg, retraité, demeurant à L-8081 Bertrange, 61, rue de Mamer.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

La société ABAX AUDIT, S.à r.l., dont le siège social est 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg (R.C.S. n° B 26.761).

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

5) Le siège social est fixé au L-6235 Beidweiler, 20, rue d'Eschweiler.

6) L'assemblée autorise le conseil d'administration à conférer le mandat d'administrateur délégué à Monsieur Marc Dieschbourg, prénommé.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Dieschbourg, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 janvier 2005, vol. 904, fol. 52, case 2. – Reçu 500 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 2 février 2005.

G. d'Huart.

(016974.3/207/170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2005.

LETZEBUERGER WUNNHAUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7333 Steinsel, 67, rue des Prés.

R. C. Luxembourg B 49.166.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 février 2005, réf. LSO-BB05532, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Steinsel, le 22 février 2005.

L. Treff

Le gérant

(017469.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

STRATUS TECHNOLOGIES GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 68.862.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue à Luxembourg le 10 janvier 2005 (l'Assemblée)

L'Assemblée a décidé de ratifier la nomination, par le conseil d'administration de la Société du 31 mars 2004, de M. Graham David McGregor-Smith, administrateur de INVESTCORP INTERNATIONAL INC., résidant au Eastgate, Coopers Hill Lane, Englefield Green, Egham, Surrey, TW20 0LB, U.K., en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 30 mars 2004, en remplacement de et afin de terminer le mandat de M. Zahid Zakiuddin, qui a démissionné en tant qu'administrateur de la Société le 30 mars 2004.

L'Assemblée a constaté et accepté la démission de M. Bruce Tully en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 3 décembre 2004.

L'Assemblée a décidé de fixer le nombre d'administrateurs de la Société à quinze (15) et de nommer les deux personnes suivantes en tant que nouveaux administrateurs de la Société, avec effet au 13 décembre 2004, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2005:

- M. Kevin Nickelberry, homme d'affaires, né le 8 janvier 1971 à Memphis, Tennessee, U.S.A. et résidant au 153 East 32nd Street, Apt. 11G, New York, New York 10017, U.S.A.;

- M. John B. Jones, homme d'affaires, né le 8 juin 1944 à Chicago, Illinois, U.S.A. et résidant au 2229 Upper Toyton Drive, Kentfield, California 94904, U.S.A.

Suite à la démission et aux nominations ci-dessus, le conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit:

- M. Douglas E. Coltharp, administrateur;
- M. Timothy W. Billings, administrateur;
- M. Stephen C. Kiely, administrateur;
- M. Robert C. Laufer, administrateur;
- M. David J. Laurello, administrateur;
- M. James O. Egan, administrateur;
- M. Christopher J. Stadler, administrateur;
- M. Charles K. Marquis, administrateur;
- M. Lars C. Haegg, administrateur;
- M. Graham David McGregor-Smith, administrateur;
- M. Hans de Graaf, administrateur;
- M. Robert Sharp, administrateur;
- M. Michael J. Pocock, administrateur;
- M. Kevin Nickelberry, administrateur; et
- M. John B. Jones, administrateur.

L'Assemblée a décidé, conformément à l'article 14.2 des statuts de la Société, d'autoriser le conseil d'administration à nommer M. Graham David McGregor-Smith et M. Hans de Graaf en tant qu'administrateurs délégués de la Société avec effet au 13 juillet 2004 et à déléguer la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société en rapport avec sa gestion, à M. Graham David McGregor-Smith et à M. Hans de Graaf.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STRATUS TECHNOLOGIES GROUP S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2005, réf. LSO-BB05485. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017922.3/253/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.